

Régimes complémentaires de retraite

Statistiques de l'année 2006



Rédaction et
traitement informatique | Francis Bernier
François Fortin

Secrétariat | Christine Deschênes

Date de parution | Octobre 2009

Il est possible d'obtenir, sur demande, d'autres données ne paraissant pas dans la présente publication. Ce document est disponible sur le site Web.

www.rrq.gouv.qc.ca

Le contenu de cette publication peut être reproduit en tout ou en partie, à condition que la source soit mentionnée.

Pour tout renseignement, commentaire ou suggestion sur le contenu, s'adresser à :

Service des statistiques et des sondages

Régie des rentes du Québec
Case postale 5200
Québec (Québec) G1K 7S9
Téléphone : (418) 657-8732, poste 3661
demandedestatistiques@rrq.gouv.qc.ca

Dépôt légal | 4^e trimestre 2009
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN | 978-2-550-57007-3 (version imprimée)
978-2-550-57008-0 (PDF)

Avant-propos

La Régie des rentes du Québec vous présente sa publication *Régimes complémentaires de retraite – Statistiques de l'année 2006*. Réalisé par la Direction de l'évaluation, de la statistique et de la révision, ce document contient des renseignements statistiques sur les régimes complémentaires de retraite auxquels participent les Québécois. On y trouve également des données financières ainsi que des statistiques sur les participants à ces régimes. La présente édition fournit de l'information sur les régimes en vigueur au 1^{er} janvier 2007, tout en reflétant la participation des travailleurs aux régimes complémentaires de retraite au cours de l'année 2006.

Les renseignements présentés dans cette publication sont recueillis en vertu du Programme de statistique uniforme sur les régimes de pension au Canada, coordonné par Statistique Canada. La Régie recueille les renseignements sur les régimes qui sont sous sa surveillance. Dans le cas des régimes ne relevant pas de la Régie, mais ayant des participants québécois, Statistique Canada transmet à la Régie les renseignements qui proviennent des autres organismes de surveillance. Le présent document traite toutefois principalement des régimes surveillés par la Régie; seuls quelques tableaux donnent un portrait de l'ensemble des régimes comptant au moins un participant québécois.

La première des quatre sections donne un aperçu de tous les régimes de retraite auxquels participent les travailleurs du Québec. On y présente le nombre de régimes et de participants en fonction des principales caractéristiques des régimes. La deuxième section est consacrée aux régimes de retraite sous la surveillance de la Régie. Elle décrit leurs caractéristiques, leurs dispositions et les données financières. La troisième section porte sur l'évolution des régimes complémentaires de retraite depuis 1976, tandis que la quatrième section est une section thématique dont le contenu varie au fil des ans et qui vise à fournir des renseignements complémentaires à ceux fournis dans les tableaux des sections précédentes. Pour 2006, cette section traite des caractéristiques des entreprises qui adhèrent au régime de retraite simplifié.

Nathalie Madore

Chef du Service des statistiques et des sondages

Table des matières

Terminologie et classification des régimes de retraite.....	7	10. Régimes sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec et participants, selon l'origine des cotisations et la gestion financière – 2006.....	32
Introduction.....	15	11. Régimes sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec et participants, selon le type d'administrateur de régime de retraite – 2006.....	33
Section 1 – Les régimes comptant au moins un participant québécois.....	19	12. Régimes contributifs sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec et participants, selon les méthodes de coordination et de calcul des cotisations salariales – 2006.....	33
Section 2 – Les régimes de retraite sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec.....	27	13. Régimes sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec et participants au Québec, selon les méthodes de coordination et de calcul des cotisations patronales – 2006	34
Section 3 – L'évolution des régimes complémentaires de retraite	45	14. Régimes à prestations déterminées sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec et participants au Québec, selon la méthode de rajustement de la rente et le type d'employeur – 2006	35
Section 4 – Les caractéristiques des entreprises qui adhèrent au régime de retraite simplifié.....	55	15. Régimes sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec et participants au Québec, selon la formation de la rente de retraite et la présence d'une rente d'invalidité – 2006	36

LISTE DES TABLEAUX

SECTION 1

1. Régimes et participants au Québec et hors du Québec, selon l'autorité compétente – 2006	20
2. Régimes et participants au Québec et hors du Québec, selon le secteur d'activité économique – 2006.....	21
3. Régimes et participants au Québec et hors du Québec, selon le type d'employeur – 2006	22
4. Régimes et participants au Québec et hors du Québec, selon la formation de la rente de retraite – 2006.....	22
5. Régimes et participants au Québec, selon le secteur d'activité économique et l'année de l'entrée en vigueur du régime – 2006.....	23

SECTION 2

6. Régimes sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec et participants, selon le nombre total de participants par régime – 2006	29
7. Régimes sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec et participants, selon le secteur d'activité économique – 2006	30
8. Régimes sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec et participants, selon le type d'employeur – 2006.....	31
9. Régimes sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec et participants, selon la formation de la rente de retraite – 2006.....	31

10. Régimes sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec et participants, selon l'origine des cotisations et la gestion financière – 2006.....	32
11. Régimes sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec et participants, selon le type d'administrateur de régime de retraite – 2006.....	33
12. Régimes contributifs sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec et participants, selon les méthodes de coordination et de calcul des cotisations salariales – 2006.....	33
13. Régimes sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec et participants au Québec, selon les méthodes de coordination et de calcul des cotisations patronales – 2006	34
14. Régimes à prestations déterminées sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec et participants au Québec, selon la méthode de rajustement de la rente et le type d'employeur – 2006	35
15. Régimes sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec et participants au Québec, selon la formation de la rente de retraite et la présence d'une rente d'invalidité – 2006	36
16. Régimes à prestations déterminées sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec et participants au Québec, selon les garanties en cas de décès après la retraite pour les célibataires et le type d'employeur – 2006.....	36
17. Régimes à prestations déterminées sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec et participants au Québec, selon les garanties en cas de décès après la retraite pour les participants mariés et le type d'employeur – 2006	37
18. Cotisations versées pour les régimes sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec, selon le secteur d'activité économique, l'origine des cotisations et le type de cotisations (en milliers de dollars) – 2006.....	38
19. Cotisations versées pour les régimes sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec, selon le type d'employeur et le type de cotisations – 2006.....	39

20. Cotisations patronales versées pour les régimes sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec, selon la formation de la rente (en milliers de dollars) – 2006.....	39
21. Cotisations salariales versées pour les régimes contributifs sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec, selon la formation de la rente (en milliers de dollars) – 2006.....	40
22. Régimes non garantis sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec, participants et actif net en valeur marchande, selon le nombre de participants par régime – 2006 ...	40
23. Régimes non garantis sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec, participants et actif net en valeur marchande, selon le secteur d'activité économique – 2006	41
24. Régimes non garantis sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec, participants et actif net en valeur marchande, selon le type d'employeur – 2006.....	41
25. Régimes non garantis sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec, participants et actif net en valeur marchande, selon la formation de la rente – 2006.....	42

SECTION 3

26. Régimes et participants au Québec et hors du Québec, de 1976 à 2006	46
27. Régimes et participants au Québec, selon l'autorité compétente, de 1976 à 2006.....	47
28. Régimes et participants au Québec, selon le type d'employeur, de 1976 à 2006	48
29. Taux de participation des travailleurs rémunérés à un régime complémentaire de retraite, selon le sexe, de 1976 à 2006.....	49
30. Régimes et participants au Québec, selon la formation de la rente de retraite, de 1976 à 2006	50
31. Régimes sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec et participants au Québec, selon le nombre total de participants par régime, de 1976 à 2006.....	52

SECTION 4

LISTE DES GRAPHIQUES

1. Répartition des entreprises selon leur âge	56
2. Répartition des entreprises selon leur taille...	57
3. Répartition des entreprises selon leur secteur d'activité économique	58

Terminologie et classification des régimes de retraite

TERMINOLOGIE

Actif net en valeur marchande

Montant calculé d'après les principes comptables généralement reconnus. Par valeur marchande, on entend la juste valeur estimative établie à une date donnée. Il s'agit du prix, exprimé sous forme monétaire, qui serait convenu par des parties bien renseignées n'entretenant pas de liens de dépendance dans un marché ouvert non assujéti à des restrictions.

Acquisition*

Attribution au participant des droits aux prestations d'un régime.

Autorité compétente

Autorité chargée de l'application de la loi ou d'une loi équivalente, ou de l'administration de régimes non assujétis à une telle loi.

Bénéficiaire*

Personne, autre que le participant, qui a droit à des prestations d'un régime.

Caisse de retraite*

Fonds alimenté par des cotisations et qui sert à payer aux participants les prestations prévues par un régime de retraite.

Comité de retraite

Dans le cas d'un régime non garanti, groupe qui est formé de représentants de l'employeur et de salariés et qui, ayant le statut de personne morale, agit à titre d'administrateur.

Conditions d'admission*

Ensemble des conditions à remplir pour devenir participant à un régime de retraite.

Conditions d'attribution*

Ensemble des conditions à remplir pour avoir droit à des prestations d'un régime de retraite.

Coordination*

Établissement de la cotisation ou de la rente d'un régime de retraite en tenant compte d'un régime général, de sorte que la somme des prestations provenant des deux régimes représente le revenu de remplacement prévu.

Coordination directe*

Méthode de coordination qui consiste à déduire la cotisation ou les prestations prévues par un autre régime ou programme.

Coordination indirecte*

Méthode de coordination prévoyant, pour la tranche de salaire qui se situe en deçà d'une certaine limite (généralement le plafond d'un régime général), une cotisation ou une rente différente de celles qui sont prévues pour la tranche de salaire supérieure.

Cotisation*

Somme versée par un salarié ou par son employeur au titre d'un régime de retraite.

* Terme recommandé ou normalisé par l'Office québécois de la langue française.

Cotisation d'équilibre*

Cotisation minimale annuelle qui doit être versée durant la période prescrite afin de combler un manque de fonds, compte tenu des engagements d'un régime de retraite.

Cotisations facultatives (ou cotisations volontaires)*

Cotisations accessoires que le participant peut choisir de verser sans que l'employeur soit tenu d'en faire autant.

Déficit actuariel*

Excédent de la prévision actuarielle sur la valeur actuarielle de l'actif.

Droits à retraite*

Ensemble des prestations découlant de la participation à un régime de retraite.

Élément de retraite*

Fraction de rente allouée en fonction d'un exercice financier au participant à un régime de retraite à prestations déterminées.

Employeur

Personne physique ou morale ayant à son service un ou plusieurs salariés.

Garantie

Engagement de couvrir un risque, pris par l'État ou par un régime de retraite.

Gestionnaire financier

Personne physique ou morale à qui est confiée la gestion financière de la caisse de retraite.

Immobilisation*

Gel, en prévision de la retraite, des sommes relatives à la participation à un régime de retraite.

Invalidité

Invalidité définie en vertu d'un régime de retraite.

Loi

La *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*.

Loi équivalente

Toute loi déclarée équivalente à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* par le gouvernement.

Méthode de calcul de la cotisation*

Formule de détermination des cotisations prévues par un régime de retraite.

– *Pourcentage du salaire*

Méthode de calcul de la cotisation selon laquelle les cotisations de l'employé constituent un pourcentage fixe du salaire.

– *Autres méthodes*

Cotisations correspondant à un montant fixe qui ne tient pas compte du salaire pour chaque année de service ou par heure travaillée.

Cotisations pouvant varier jusqu'à concurrence de 18 % des gains.

Formules progressives prévoyant des taux de cotisations ou des montants différents en fonction de l'âge, du service, de la catégorie d'emploi, etc.

Méthode de calcul de la rente

Formule de détermination de la rente.

Méthode de coordination*

Modalités de réduction des cotisations ou de la rente d'un régime complémentaire de retraite pour tenir compte d'un régime général.

Participant*

Personne physique qui adhère à un régime de retraite. On distingue les participants actifs, les non actifs et les retraités. Toutefois, dans la présente publication et dans le but d'alléger le texte, le terme *participant* désigne uniquement un participant actif.

Participant actif*

Participant qui paie une cotisation ou pour lequel une cotisation est versée.

Prestation*

Versements ou fournitures qui ont pour objet l'indemnisation d'un risque social ou qui, d'une façon plus générale, sont destinés à assurer la sécurité économique d'un bénéficiaire.

Rajustement

Rattachement des versements de rente à un indice de référence.

Régime de retraite*

Régime ayant pour but de fournir des prestations de retraite aux participants.

Régime complémentaire de retraite

Régime de retraite dont les prestations s'ajoutent à celles d'un régime général.

Régime en coordination*

Régime dans lequel la cotisation ou la rente sont déterminées en tenant compte d'une méthode de coordination.

Régime général*

Régime établi et géré par l'État, visant l'ensemble de la population. Le Régime de rentes du Québec et le Régime de pensions du Canada sont des régimes généraux.

Rente*

Somme payable périodiquement en contrepartie de l'aliénation d'un capital constitué par des cotisations.

Salarié*

Personne rétribuée par un employeur.

Secteur d'activité économique

Ensemble des activités et des entreprises qui ont un objet commun ou qui entrent dans la même catégorie.

Services de l'année en cours

Périodes d'activité reconnues, accomplies par un salarié chez un employeur dans l'exercice en cours.

Services passés

Périodes d'activité reconnues, accomplies par un salarié chez un employeur avant la prise d'effet d'un régime.

Société de gestion de retraite

Corps constitué en vertu d'une loi provinciale ou fédérale pour gérer une caisse de retraite.

CLASSIFICATION DES RÉGIMES

A. Selon l'origine des cotisations

Régime de retraite contributif*

Régime de retraite financé par des cotisations salariales et patronales.

Un régime établi en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* et financé exclusivement par les participants est considéré comme un régime de retraite contributif.

Régime de retraite non contributif*

Régime de retraite financé exclusivement par des cotisations patronales.

B. Selon le degré de garantie des prestations

Régime garanti*

Régime dont les prestations sont entièrement garanties par l'État ou par une compagnie d'assurance.

Régime non garanti*

Régime dont les prestations ne sont pas toutes garanties par l'État ou par une compagnie d'assurance.

C. Selon la formation de la rente de retraite

Régime à cotisation déterminée*

Régime dans lequel, la cotisation étant précisée, la rente est établie d'après les fonds à l'actif du participant.

– *Régime à participation aux bénéfices**

Régime à cotisation déterminée dans lequel la cotisation patronale, sous réserve d'un minimum, est fonction des bénéfices de l'entreprise.

Régime à prestations déterminées*

Régime dans lequel la rente est calculée selon une formule de détermination propre à ce régime.

– *Régime à rente forfaitaire**

Régime à élément de retraite dans lequel la rente est fonction d'un montant fixe pour chacune des années de service. Cette définition inclut également les régimes à rente uniforme, qui sont des régimes à prestations déterminées dans lesquels le montant de la rente est fixe, sans égard aux années de service ou au salaire.

– *Régime pourcentage-salaire**

Régime à élément de retraite dans lequel la rente est fonction d'un pourcentage du salaire ou d'une moyenne des salaires pour chacune des années de service.

– *Régime fin de carrière**

Régime pourcentage-salaire dans lequel le salaire utilisé aux fins du calcul de la rente correspond à la moyenne des derniers salaires pendant un nombre défini d'années.

– *Régime salaire meilleures années**

Régime pourcentage-salaire dans lequel le salaire utilisé aux fins du calcul de la rente correspond à la moyenne des salaires les plus élevés pendant un nombre défini d'années.

– *Régime salaires de carrière**

Régime pourcentage-salaire dans lequel le salaire utilisé aux fins du calcul de la rente correspond au salaire attribué pour chacune des années de service.

Régime à cotisation et prestations déterminées*

Régime de retraite dans lequel sont déterminées à la fois la formule de calcul de la cotisation et la formule de calcul de la rente.

Régime mixte (ou combinaison)

Régime dont la rente comporte des volets à cotisation et à prestations déterminées. Le plus souvent, il s'agit d'une combinaison de cotisations fixées d'avance (pour les cotisations de l'employé) et de prestations déterminées (versées par l'employeur).

D. Selon la gestion financière

Gestion confiée à une compagnie d'assurance sur la vie

Régimes garantis :

– *Contrat individuel de rentes**

Contrat établi au bénéfice d'une personne et qui prévoit le versement d'une rente de retraite ou de garanties accessoires.

– *Contrat collectif de rentes**

Contrat établi au bénéfice d'un groupe de personnes et qui prévoit le versement de rentes de retraite ou de garanties accessoires.

Régimes non garantis :

– *Contrat de gestion de dépôts*

Contrat en vertu duquel une compagnie d'assurance sur la vie gère les dépôts provenant de caisses de retraite et qui garantit un rendement minimal et généralement le taux de souscription de rente.

– *Contrat de gestion de caisses**

- Caisse individuelle

Contrat en vertu duquel une compagnie d'assurance sur la vie gère les fonds d'un régime en particulier et en devient titulaire, ces fonds étant affectés à un ou à plusieurs comptes réservés au placement de sommes provenant de la caisse de retraite de ce régime.

- Caisse commune

Contrat en vertu duquel une compagnie d'assurance sur la vie gère les fonds de régimes et en devient titulaire, ces fonds étant affectés à un ou à plusieurs comptes réservés au placement de sommes provenant des différentes caisses de retraite de ces régimes.

- Caisse inconnue

Contrat en vertu duquel une compagnie d'assurance sur la vie gère les fonds d'un régime et en devient titulaire, par un contrat de gestion de caisse soit individuelle ou commune.

- Plus d'un type de contrats

Contrat en vertu duquel une compagnie d'assurance sur la vie gère les fonds d'un régime, selon plusieurs types de contrats énumérés précédemment.

Gestion par acte de fiducie

– *Gestion confiée à une société de fiducie*

Contrat en vertu duquel une société de fiducie gère les fonds confiés par la caisse de retraite, selon les modalités de gestion établies par ce contrat.

– *Gestion par le comité de retraite*

Gestion confiée à un groupe de personnes qui sont responsables de garder et de placer les fonds d'un régime.

Gestion confiée à une société de gestion de retraite

Contrat en vertu duquel une société de gestion de retraite gère les fonds confiés par la caisse de retraite, selon les modalités de gestion établies par ce contrat.

Une société de gestion de retraite est un organisme à but non lucratif, créé en vertu d'une loi fédérale ou provinciale pour gérer une caisse de retraite.

Gestion confiée à l'État

- *Gestion de caisse selon une loi*

Gestion de la caisse de retraite d'un régime qui est confiée par une loi à un organisme d'État.

- *Gestion de caisse selon un contrat*

Gestion de la caisse de retraite d'un régime qui est confiée par un contrat à un organisme d'État.

- *Fonds consolidé du revenu*

Ensemble de tous les deniers qui sont en dépôt au crédit du Receveur général du Canada. En vertu d'une loi, il garantit les prestations d'un régime pour le personnel de l'État.

Autres types de gestion

Gestion de caisse de retraite confiée à plusieurs gestionnaires financiers de catégories différentes.

PRESTATIONS

A. Rente de retraite

Rente dont le versement commence lorsque le participant prend sa retraite.

B. Garantie invalidité

Versement d'une rente ou exonération des cotisations en cas d'invalidité.

Rente d'invalidité

Rente versée au participant atteint d'une invalidité.

Exonération de cotisations

Clause garantissant au participant atteint d'une invalidité l'attribution de droits à retraite durant la période d'inexigibilité des cotisations.

C. Garantie décès

Somme unique ou rente payable au décès du participant.

Capital-décès*

Somme versée en une seule fois au décès du participant.

Rente de survie

Rente versée au bénéficiaire après le décès du participant.

- *Rente de conjoint survivant*

Rente de survie dont le bénéficiaire est le conjoint du participant.

- *Rente d'orphelin*

Rente de survie dont le bénéficiaire est l'enfant à charge du participant.

Les régimes complémentaires de retraite au Québec

Introduction

Un régime complémentaire de retraite est un contrat en vertu duquel les travailleurs et l'employeur (dans certains cas, l'employeur seul) s'engagent à faire périodiquement un versement dans une caisse de retraite. Les sommes ainsi accumulées sont destinées à être versées aux travailleurs sous forme de rente. Le but d'un tel régime est de fournir un complément au revenu de base versé à l'âge de la retraite par le Régime de rentes du Québec ou le Régime de pensions du Canada et par le programme de la Sécurité de la vieillesse, d'où son appellation *régime « complémentaire » de retraite*. Un régime complémentaire de retraite permet donc aux travailleurs de mettre en réserve une partie du salaire gagné aujourd'hui pour la recevoir sous forme de rente au moment de la retraite.

La Régie tient à jour un fichier informatisé des régimes complémentaires de retraite sous sa surveillance. Les renseignements recueillis concernent les dispositions des régimes, la participation et les données financières. Ils sont extraits des textes officiels instituant les régimes, des déclarations que les administrateurs de régimes remplissent chaque année et des évaluations actuarielles requises tous les trois ans¹. La Régie recueille aussi auprès de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) les renseignements nécessaires au sujet des régimes publics que cet organisme administre.

Les provinces, ainsi que le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui surveille les régimes de certains secteurs d'activité économique, ont convenu, par une entente avec Statistique Canada, de transmettre à cet organisme une copie de l'information recueillie sur chacun des régimes qu'ils surveillent. Tous les renseignements fournis par chaque province sont donc uniformes et ont le même format. Après avoir traité l'information en provenance de toutes les provinces, Statistique Canada retourne à la Régie, outre les renseignements sur les régimes qu'elle surveille, les données concernant les régimes qui comptent au moins un participant du Québec et qui relèvent d'une autre province ou du BSIF. À compter de l'année 2001 cependant, Statistique Canada a cessé de transmettre les renseignements au sujet des régimes publics régis par une loi fédérale, rendant plus difficile la présentation d'un portrait exhaustif de la situation des régimes complémentaires de retraite auxquels participent les Québécois. Il est à noter que la province d'un participant est déterminée par le lieu de travail et non par le lieu de résidence.

1. Les renseignements provenant des évaluations actuarielles ne sont pas diffusés dans la présente publication.

Section 1

Les régimes comptant au moins un participant québécois

Les régimes comptant au moins un participant québécois

La présente section est consacrée aux régimes de retraite auxquels a participé, au cours de l'année 2006, au moins un travailleur du Québec, quel que soit l'organisme de surveillance du régime. Certains travailleurs québécois peuvent participer à un régime complémentaire de retraite dont la surveillance relève d'une autre province que le Québec ou d'un autre organisme de surveillance que la Régie des rentes du Québec. La province ou l'organisme de surveillance est déterminé par le nombre de participants de chaque province à un régime ou par la loi qui régit l'entreprise ou crée le régime de retraite. Par exemple, un régime qui compte 60 travailleurs du Québec et 40 travailleurs de l'Ontario est sous la surveillance de la Régie, alors qu'un régime ayant 45 travailleurs de l'Ontario, 30 du Québec et 25 du Nouveau-Brunswick relève de l'Ontario. C'est le nombre le plus important de travailleurs qui détermine l'organisme de surveillance. Par ailleurs, les employés d'organismes relevant d'une loi fédérale (banques, stations de radio et de télévision, transports, etc.) participent à des régimes de retraite sous la surveillance du BSIF en vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, quel que soit le nombre de travailleurs d'une province. D'autres régimes de retraite, tels que les régimes des fonctions publiques fédérale et québécoise, ont été établis par une loi particulière qui en fixe les règles de fonctionnement.

TABLEAU 1

RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON L'AUTORITÉ COMPÉTENTE – 2006

Autorité compétente	Régimes		Participants au Québec		Participants hors du Québec		Tous les participants	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Terre-Neuve	7	0,2	377	0,0	1 302	0,0	1 679	0,0
Nouvelle-Écosse	20	0,6	3 092	0,2	23 703	1,4	26 795	0,9
Nouveau-Brunswick	14	0,4	772	0,0	8 893	0,5	9 665	0,3
Québec ⁽¹⁾	1 371	43,9	617 274	42,6	33 161	2,0	650 435	21,1
Ontario	1 299	41,6	121 405	8,4	804 008	49,1	925 413	30,0
Manitoba	24	0,8	1 521	0,1	14 900	0,9	16 421	0,5
Saskatchewan	7	0,2	85	0,0	5 411	0,3	5 496	0,2
Alberta	50	1,6	2 080	0,1	36 259	2,2	38 339	1,2
Colombie-Britannique	49	1,6	4 522	0,3	44 744	2,7	49 266	1,6
Fédéral	264	8,5	101 172	7,0	371 728	22,7	472 900	15,3
Lois particulières du Québec ⁽²⁾	12	0,4	530 000	36,6	–	–	530 000	17,2
Lois particulières du Canada ⁽³⁾	4	0,1	66 493	4,6	294 537	18,0	361 030	11,7
TOTAL	3 121	100,0	1 448 793	100,0	1 638 646	100,0	3 087 439	100,0

1. Comprend 9 régimes sous la surveillance à la fois du Québec et du fédéral, regroupant 6 638 participants dont 6 290 au Québec.

2. Comprend les régimes des employés de la fonction publique québécoise, des réseaux publics de l'éducation, de la santé et des services sociaux, les régimes des membres de l'Assemblée nationale, de la magistrature et de la Sûreté du Québec ainsi que le régime des élus municipaux et celui des agents de la paix en services correctionnels.

3. Comprend les régimes des membres de la Chambre des communes et du Sénat, des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada et de la fonction publique fédérale.

À la fin de l'année 2006, il y avait 1 448 793 travailleurs du Québec qui participaient à un régime complémentaire de retraite, soit 617 274 (42,6 %) à l'un des 1 371 régimes sous la surveillance de la Régie, 530 000 (36,6 %) à l'un des 12 régimes administrés par la CARRA et 301 519 (20,7 %) à un régime sous la surveillance d'une autre province (1 470 régimes) ou du BSIF (264 régimes), ou assujetti à des lois particulières du Canada (4 régimes).

Donc, en tout, 3 121 régimes comptent des travailleurs du Québec, ces derniers représentant 46,9 % de l'ensemble des 3 087 439 participants à ces régimes. Évidemment, les travailleurs du Québec constituent la grande majorité (94,9 %) des 650 435 participants aux régimes sous la surveillance de la Régie. Ils représentent également la totalité des participants aux régimes administrés par la CARRA. À l'inverse, ils sont en minorité dans les autres régimes.

TABLEAU 2

RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – 2006

Secteur d'activité économique	Régimes		Participants au Québec			Participants hors du Québec	Tous les participants	
	Nombre	%	Participants	Participant	Participants et participant		Nombre	%
			Nombre	Nombre	Nombre			
Secteur primaire	61	2,0	8 354	974	9 328	20 605	29 933	1,0
Construction	63	2,0	140 606	2 311	142 917	66 659	209 576	6,8
Transport, entreposage et services publics	215	6,9	61 089	23 077	84 166	162 911	247 077	8,0
Fabrication	999	32,0	124 953	39 743	164 696	275 873	440 569	14,3
Commerce	678	21,7	49 438	39 195	88 633	332 716	421 349	13,6
Finances, assurances, immobilier	246	7,9	49 303	77 796	127 099	245 795	372 894	12,1
Services professionnels, administratifs, culturels et autres	509	16,3	47 286	34 269	81 555	149 411	230 966	7,5
Enseignement, services sociaux	77	2,5	130 528	396 612	527 140	42 893	570 033	18,5
Administration publique	273	8,7	117 915	105 344	223 259	341 783	565 042	18,3
TOTAL	3 121	100,0	729 472	719 321	1 448 793	1 638 646	3 087 439	100,0

Pour cette publication, les secteurs d'activité économique sont répartis selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord de 2002 (SCIAN 2002).

C'est dans le secteur de la fabrication qu'on dénombre le plus de régimes de retraite avec 32,0 % des régimes comptant au moins un travailleur du Québec. Par contre, les secteurs de l'administration publique et de l'enseignement et des services sociaux regroupent le plus grand nombre de participants et participantes, soit 18,3 % et 18,5 % respectivement. La proportion grimpe même à 36,4 % pour les participants québécois dans le secteur de l'enseignement et des services sociaux.

TABLEAU 3

RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR – 2006

Type d'employeur	Régimes		Participants au Québec			Participants hors du Québec	Tous les participants	
	Nombre	%	Participants Nombre	Participant Nombre	Participants et participant Nombre		Nombre	%
Organismes publics								
Municipalités et organismes paramunicipaux	274	8,8	44 406	21 375	65 781	309	66 090	2,1
Organismes du gouvernement fédéral	14	0,4	46 167	39 398	85 565	357 318	442 883	14,3
Organismes des gouvernements provinciaux ⁽¹⁾	41	1,3	189 058	403 009	592 067	51 305	643 372	20,8
Autres organismes gouvernementaux	19	0,6	2 398	2 926	5 324	4 368	9 692	0,3
Total partiel	348	11,2	282 029	466 708	748 737	413 300	1 162 037	37,6
Organismes privés								
Compagnies ou sociétés	2 530	81,1	435 177	191 975	627 152	1 190 471	1 817 623	58,9
Coopératives	21	0,7	3 375	1 776	5 151	526	5 677	0,2
Autres	222	7,1	8 891	58 862	67 753	34 349	102 102	3,3
Total partiel	2 773	88,8	447 443	252 613	700 056	1 225 346	1 925 402	62,4
TOTAL	3 121	100,0	729 472	719 321	1 448 793	1 638 646	3 087 439	100,0

1. Comprend les régimes de l'État, des universités et des sociétés d'État.

Bien que 88,8 % des régimes comptant au moins un participant québécois fassent partie du secteur privé, ce secteur ne regroupe que 700 056 participants du Québec (48,3 %), la plupart des régimes de très grande taille appartenant au secteur public.

TABLEAU 4

RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 2006

Formation de la rente de retraite	Régimes		Participants au Québec			Participants hors du Québec	Tous les participants	
	Nombre	%	Participants Nombre	Participant Nombre	Participants et participant Nombre		Nombre	%
Régimes à cotisation déterminée⁽¹⁾	1 402	44,9	96 709	55 550	152 259	237 408	389 667	12,6
Régimes à prestations déterminées								
Régimes à rente forfaitaire	125	4,0	26 454	5 509	31 963	92 459	124 422	4,0
Régimes pourcentage-salaire	1 334	42,7	374 260	593 512	967 772	954 218	1 921 990	62,3
Total partiel	1 459	46,7	400 714	599 021	999 735	1 046 677	2 046 412	66,3
Régimes à cotisation et prestations déterminées	106	3,4	199 406	46 280	245 686	257 615	503 301	16,3
Régimes mixtes et autres	154	4,9	32 643	18 470	51 113	96 946	148 059	4,8
TOTAL	3 121	100,0	729 472	719 321	1 448 793	1 638 646	3 087 439	100,0

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfices.

Les régimes à prestations déterminées représentent 46,7 % de l'ensemble des régimes, mais regroupent 66,3 % des participants. Les régimes à cotisation déterminée, qui correspondent à 44,9 % des régimes, ne rassemblent que 12,6 % des participants. Les autres participants se répartissent dans des régimes à cotisation et prestations déterminées (16,3 %) et dans des régimes mixtes ou de formes complexes (4,8 %).

TABLEAU 5

RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC, SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'ANNÉE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÉGIME – 2006

Secteur d'activité économique	Année de l'entrée en vigueur du régime					
	Avant 1970		De 1970 à 1979		De 1980 à 1989	
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
Secteur primaire	20	5 817	9	1 319	15	1 344
Construction	13	694	19	141 368	13	414
Transport, entreposage et services publics	51	40 718	45	11 606	43	8 059
Fabrication	283	73 881	160	28 565	245	30 338
Commerce	165	21 799	116	46 447	148	10 341
Finances, assurances, immobilier	85	42 319	28	36 847	40	4 138
Services professionnels, administratifs, culturels et autres	135	40 891	85	14 420	114	11 185
Enseignement, services sociaux	22	30 048	9	411 510	18	8 373
Administration publique	72	97 555	63	96 083	68	11 101
TOTAL	846	353 722	534	788 165	704	85 293

Secteur d'activité économique	Année de l'entrée en vigueur du régime					
	De 1990 à 1999		De 2000 à 2006		Total	
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
Secteur primaire	11	506	6	342	61	9 328
Construction	11	279	7	162	63	142 917
Transport, entreposage et services publics	44	8 949	32	14 834	215	84 166
Fabrication	190	16 316	121	15 596	999	164 696
Commerce	139	6 077	110	3 969	678	88 633
Finances, assurances, immobilier	46	38 951	47	4 844	246	127 099
Services professionnels, administratifs, culturels et autres	84	10 375	91	4 684	509	81 555
Enseignement, services sociaux	21	22 698	7	54 511	77	527 140
Administration publique	49	11 816	21	6 704	273	223 259
TOTAL	595	115 967	442	105 646	3 121	1 448 793

Les deux tiers des régimes actifs en 2006 sont entrés en vigueur avant 1990. Ces régimes, qui ont plus de quinze ans d'existence, regroupent 84,7 % des participants du Québec. Plus particulièrement, les régimes créés durant les années 70, notamment le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), rassemblent plus de la moitié des participants. Au cours des 7 dernières années, soit de 2000 à 2006, il s'est tout de même créé 442 régimes, comptant 105 646 participants du Québec.

Section 2

Les régimes de retraite sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec

Les régimes de retraite sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec

Comme nous l'avons indiqué précédemment, les travailleurs du Québec peuvent participer à des régimes qui relèvent d'une autre province que le Québec ou d'un organisme autre que la Régie. Parmi les 3 121 régimes comptant un participant québécois, 1 371 sont sous la surveillance de la Régie. Ces régimes regroupent un total de 650 435 participants, dont 33 161 hors du Québec.

Cette section se concentre sur ces 1 371 régimes qui étaient sous la surveillance de la Régie en 2006. Les caractéristiques générales des régimes et leurs dispositions sont étudiées, tout comme les cotisations et l'actif net de ces régimes.

Caractéristiques générales

Les caractéristiques générales des régimes sont présentées dans les tableaux suivants. Certains de ces tableaux sont les mêmes que ceux de la section précédente, excepté qu'ils ne présentent que les données pour les régimes sous la surveillance de la Régie. D'autres caractéristiques sont également étudiées, telles que le nombre total de participants par régime, l'origine des cotisations, la gestion financière et le type d'administrateur du régime.

Dispositions

Un régime de retraite comporte plusieurs dispositions. Elles définissent les conditions d'admission et d'attribution auxquelles le cotisant doit satisfaire.

Les conditions d'admission sont fixées pour éviter que soient automatiquement admis de nouveaux employés qui pourraient quitter leur emploi après quelques mois. Ces conditions ne peuvent cependant être plus contraignantes que celles fixées par la loi.

Les employeurs ont la possibilité de créer plusieurs régimes avec des dispositions particulières dans leur entreprise. Ainsi, chacune des catégories d'employés peut avoir son régime, et l'adhésion à chacun des régimes est réservée à une catégorie précise d'employés.

L'acquisition d'une rente dépend des cotisations versées au régime. Les cotisations à un régime de retraite peuvent être coordonnées avec celles du Régime de rentes du Québec (ou, pour les régimes ne relevant pas du Québec, avec celles du Régime de pensions du Canada). Cette coordination vise à réduire le montant de la cotisation versée par un employé ou un employeur en évitant que des cotisations soient payées deux fois sur la même tranche de salaire, une fois au régime de retraite et une fois au régime général.

En ce sens, la coordination vise à prélever la cotisation qui générera une rente pour compléter celle du Régime de rentes du Québec. Selon le même principe, les prestations de retraite peuvent être coordonnées avec celles du Régime de rentes du Québec. Des régimes peuvent être coordonnés à la fois sur le plan des cotisations et des prestations.

Deux formes de coordination par le salaire sont retenues dans nos données. La première est la coordination par réduction directe, qui tient compte du montant de la cotisation au Régime de rentes du Québec dans l'établissement de la cotisation. La seconde forme de coordination est la coordination indirecte, qui fixe un taux de cotisation différent selon les tranches de salaire ou qui ne tient pas compte d'une certaine tranche de salaire pour établir la cotisation. Ainsi, un régime peut déterminer qu'un employé paiera un taux réduit de cotisation ou ne paiera aucune cotisation pour ses gains qui sont inférieurs au maximum des gains admissibles au Régime de rentes du Québec.

Le rajustement de la rente est une autre disposition étudiée dans cette section. Il s'agit d'une indexation du montant de rente visant à maintenir le pouvoir d'achat rattaché aux rentes en paiement. Les rajustements considérés dans cette publication doivent être automatiques et prévus dans les dispositions du régime, sinon le régime est considéré comme n'offrant aucun rajustement.

Les dernières dispositions traitées dans cette section concernent les garanties en cas de décès après la retraite pour les célibataires et pour les participants mariés ainsi que la présence d'une rente d'invalidité.

Cotisations

Les cotisations accumulées dans un régime de retraite peuvent provenir de deux sources : les employeurs et les participants.

Les employeurs sont tenus de verser les cotisations patronales obligatoires pour couvrir le coût des prestations acquises par les participants au cours de l'année visée. Dans le cas des régimes à prestations déterminées, ils doivent également verser les cotisations d'équilibre pour amortir les déficits révélés par les évaluations actuarielles, s'il y a lieu.

Les participants doivent verser des cotisations salariales si le régime est de type contributif. Autrement, ils n'ont aucune obligation. Si le régime le permet, ils peuvent également verser des cotisations facultatives en plus de leurs cotisations salariales obligatoires. Toutefois, l'employeur n'est alors pas tenu de verser des cotisations en contrepartie.

Les cotisations déclarées par chaque administrateur de régime (tant patronales que salariales) ne sont pas ventilées en fonction des participants par province : les données sur les cotisations des Québécois ne sont donc pas directement disponibles et doivent être estimées. Ainsi, les cotisations des Québécois sont établies en fonction de la proportion de travailleurs québécois que compte chaque régime.

Actif des régimes non garantis

Régimes non garantis

Cette section traite également de l'actif total des régimes non garantis, qui accumulent de l'argent dans une caisse et qui sont sous la surveillance de la Régie. Les régimes garantis sont les régimes dont les remboursements et prestations sont entièrement garantis par une compagnie, car l'argent de ces régimes devient la propriété de la compagnie d'assurance qui, en retour, garantit les prestations de ces régimes. Si une partie seulement des prestations d'un régime est entièrement garantie par une compagnie d'assurance, le régime est classé dans les régimes non garantis, mais seule sera comptabilisée la partie de son actif relative à la portion non garantie. Tous les régimes actifs sous la surveillance de la Régie qui ne sont pas exclus par les critères ci-dessus font donc partie des régimes non garantis.

Les renseignements sur l'actif appartenant aux travailleurs du Québec ne sont pas disponibles. Il faut donc l'estimer. Ainsi, le montant de l'actif des travailleurs québécois est réparti proportionnellement en fonction du nombre de participants du Québec que compte chaque régime.

TABLEAU 6

RÉGIMES SOUS LA SURVEILLANCE DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC ET PARTICIPANTS, SELON LE NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS PAR RÉGIME – 2006

Nombre total de participants par régime	Régimes		Participants au Québec						Participants hors du Québec		Tous les participants	
	Nombre	%	Participants		Participant ^{es}		Participants et participant ^{es}		Nombre	%	Nombre	%
			Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%				
1 à 4	189	13,8	264	0,1	114	0,1	378	0,1	11	0,0	389	0,1
5 à 9	96	7,0	403	0,1	233	0,1	636	0,1	14	0,0	650	0,1
10 à 29	230	16,8	2 586	0,6	1 319	0,6	3 905	0,6	259	0,8	4 164	0,6
30 à 49	123	9,0	3 135	0,8	1 328	0,6	4 463	0,7	294	0,9	4 757	0,7
50 à 99	189	13,8	8 781	2,1	4 401	2,1	13 182	2,1	757	2,3	13 939	2,1
100 à 199	198	14,4	18 584	4,5	7 911	3,8	26 495	4,3	1 933	5,8	28 428	4,4
200 à 499	169	12,3	31 628	7,7	14 671	7,0	46 299	7,5	5 406	16,3	51 705	7,9
500 à 999	76	5,5	36 142	8,8	18 478	8,9	54 620	8,8	2 964	8,9	57 584	8,9
1 000 à 4 999	84	6,1	95 160	23,3	47 567	22,8	142 727	23,1	18 211	54,9	160 938	24,7
5 000 à 9 999	13	0,9	48 133	11,8	25 387	12,2	73 520	11,9	2 152	6,5	75 672	11,6
10 000 ou plus	4	0,3	164 208	40,1	86 841	41,7	251 049	40,7	1 160	3,5	252 209	38,8
TOTAL	1 371	100,0	409 024	100,0	208 250	100,0	617 274	100,0	33 161	100,0	650 435	100,0

Bien que les régimes de moins de 50 participants constituent près de la moitié (46,5 %) des régimes sous la surveillance de la Régie, ils ne comptent que 1,5 % des participants. À l’opposé, seulement 7,4 % des régimes ont 1 000 participants ou plus, mais ils regroupent 75,2 % de l’ensemble des participants.

TABLEAU 7

**RÉGIMES SOUS LA SURVEILLANCE DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC
ET PARTICIPANTS, SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – 2006**

Secteur d'activité économique	Régimes		Participants au Québec			Participants hors du Québec	Tous les participants	
	Nombre	%	Hommes Nombre	Femmes Nombre	Total Nombre	Nombre	Nombre	%
	Secteur primaire	26	1,9	6 279	602	6 881	593	7 474
Construction	23	1,7	138 489	2 033	140 522	15	140 537	21,6
Transport, entreposage et services publics	53	3,9	29 111	10 338	39 449	303	39 752	6,1
Fabrication	492	35,9	101 729	29 371	131 100	17 138	148 238	22,8
Commerce	167	12,2	15 138	9 372	24 510	7 349	31 859	4,9
Finances, assurances, immobilier	85	6,2	38 362	50 540	88 902	4 809	93 711	14,4
Services professionnels, administratifs, culturels et autres	248	18,1	22 066	15 539	37 605	2 951	40 556	6,2
Enseignement, services sociaux	30	2,2	24 018	71 657	95 675	2	95 677	14,7
Administration publique	247	18,0	33 832	18 798	52 630	1	52 631	8,1
TOTAL	1 371	100,0	409 024	208 250	617 274	33 161	650 435	100,0

C'est dans le secteur de la fabrication qu'on dénombre le plus de régimes de retraite avec 35,9 % des régimes surveillés par la Régie. Ce secteur regroupe 131 100 participants au Québec, soit 21,2 % du nombre total de participants québécois sous la surveillance de la Régie. Le secteur de la construction, bien qu'il ne représente que 1,7 % des régimes, compte 140 522 participants, soit 22,8 % du nombre total de participants québécois.

TABLEAU 8

RÉGIMES SOUS LA SURVEILLANCE DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC
ET PARTICIPANTS, SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR – 2006

Type d'employeur	Régimes		Participants au Québec			Participants hors du Québec	Tous les participants	
	Nombre	%	Participants	Participant	Participants et participant		Nombre	%
Organismes publics								
Municipalités et organismes paramunicipaux	265	19,3	42 413	20 686	63 099	–	63 099	9,7
Organismes du gouvernement provincial ⁽¹⁾	25	1,8	36 805	26 987	63 792	–	63 792	9,8
Total partiel	290	21,2	79 218	47 673	126 891	–	126 891	19,5
Organismes privés								
Compagnies ou sociétés	952	69,4	319 023	100 958	419 981	32 617	452 598	69,6
Coopératives	17	1,2	3 235	1 749	4 984	260	5 244	0,8
Autres	112	8,2	7 548	57 870	65 418	284	65 702	10,1
Total partiel	1 081	78,8	329 806	160 577	490 383	33 161	523 544	80,5
TOTAL	1 371	100,0	409 024	208 250	617 274	33 161	650 435	100,0

1. Comprend les régimes de l'État, des universités et des sociétés d'État.

TABLEAU 9

RÉGIMES SOUS LA SURVEILLANCE DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC
ET PARTICIPANTS, SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 2006

Formation de la rente de retraite	Régimes		Participants au Québec			Participants hors du Québec	Tous les participants	
	Nombre	%	Participants	Participant	Participants et participant		Nombre	%
Régimes à cotisation déterminée⁽¹⁾	565	41,2	75 141	42 629	117 770	7 957	125 727	19,3
Régimes à prestations déterminées								
Régimes à rente forfaitaire	78	5,7	19 519	3 564	23 083	437	23 520	3,6
Régimes pourcentage-salaire								
Salaires de carrière	180	13,1	28 528	12 096	40 624	3 376	44 000	6,8
Fin de carrière	32	2,3	6 860	52 244	59 104	471	59 575	9,2
Salaire meilleures années	423	30,9	102 282	77 065	179 347	14 897	194 244	29,9
Total partiel	713	52,0	157 189	144 969	302 158	19 181	321 339	49,4
Régimes à cotisation et prestations déterminées	40	2,9	161 825	14 805	176 630	1 778	178 408	27,4
Régimes mixtes et autres	53	3,9	14 869	5 847	20 716	4 245	24 961	3,8
TOTAL	1 371	100,0	409 024	208 250	617 274	33 161	650 435	100,0

1. Comprend les régimes à participation aux bénéficiaires.

Les régimes à cotisation déterminée représentent 41,2 % des régimes sous la surveillance de la Régie, mais ils ne regroupent que 19,3 % des participants. Le nombre moyen de participants à des régimes à cotisation déterminée est de 223, alors que les régimes à prestations déterminées comptent en moyenne 451 participants. Il est important de mentionner que depuis 2005, le nombre moyen de participants à des régimes à cotisation déterminée augmente plus rapidement que pour les années antérieures. Une partie de cette hausse peut être attribuable aux régimes de retraite simplifiés, pour lesquels la moyenne de participants par régime a considérablement augmenté ces dernières années.

TABLEAU 10

RÉGIMES SOUS LA SURVEILLANCE DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC ET PARTICIPANTS, SELON L'ORIGINE DES COTISATIONS ET LA GESTION FINANCIÈRE – 2006

Gestion financière	Régimes	Participants au Québec	Participants hors du Québec	Tous les participants
Régimes contributifs				
Compagnie d'assurance				
Régimes garantis	4	145	–	145
Régimes non garantis	430	77 049	4 940	81 989
Total partiel	434	77 194	4 940	82 134
Acte de fiducie	513	328 045	15 552	343 597
Société de caisse de retraite	2	143 940	–	143 940
Autres types de gestion ⁽¹⁾	66	14 010	4 819	18 829
TOTAL	1 015	563 189	25 311	588 500
Régimes non contributifs				
Compagnie d'assurance				
Régimes garantis	–	–	–	–
Régimes non garantis	140	6 742	2 464	9 206
Total partiel	140	6 742	2 464	9 206
Acte de fiducie	205	41 122	5 165	46 287
Société de caisse de retraite	–	–	–	–
Autres types de gestion ⁽¹⁾	11	6 221	221	6 442
TOTAL	356	54 085	7 850	61 935
Tous les régimes				
Compagnie d'assurance				
Régimes garantis	4	145	–	145
Régimes non garantis	570	83 791	7 404	91 195
Total partiel	574	83 936	7 404	91 340
Acte de fiducie	718	369 167	20 717	389 884
Société de caisse de retraite	2	143 940	–	143 940
Autres types de gestion ⁽¹⁾	77	20 231	5 040	25 271
TOTAL	1 371	617 274	33 161	650 435

1. Comprend les régimes dont la gestion est confiée à plus d'un type de gestionnaire financier ou à une société de gestion de retraite.

L'origine des cotisations indique si le régime est contributif ou non. En 2006, les trois quarts des régimes sous la surveillance de la Régie étaient contributifs et 90,5 % des participants faisaient partie de ces régimes. En 2006, seulement quatre régimes étaient des régimes garantis. Ce faible nombre s'explique par un changement apporté à la Loi en 1990, qui a modifié certaines dispositions concernant les régimes garantis, de sorte qu'aucun régime garanti n'a été créé depuis.

TABLEAU 11

RÉGIMES SOUS LA SURVEILLANCE DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC ET PARTICIPANTS, SELON LE TYPE D'ADMINISTRATEUR DE RÉGIME DE RETRAITE – 2006

Type d'administrateur de régime de retraite	Régimes	Participants au Québec	Participants hors du Québec	Tous les participants
Comité de retraite	1 121	428 402	32 907	461 309
Employeur	235	2 327	254	2 581
Autres	15	186 545	s. o.	186 545
TOTAL	1 371	617 274	33 161	650 435

La majorité des régimes, soit 81,8 %, ont un comité de retraite qui agit en tant qu'administrateur. La *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* prévoit en effet que tous les régimes de plus de 25 participants doivent être administrés par un comité composé d'au moins trois membres, soit deux participants désignés et un membre qui ne participe pas au régime. Les régimes de 25 participants ou moins peuvent être administrés, au choix, par l'employeur ou par un comité de retraite. Pour les régimes de retraite simplifiés, il n'est pas obligatoire de mettre sur pied un comité de retraite. Ces régimes sont classés dans la catégorie « Autres ».

TABLEAU 12

RÉGIMES CONTRIBUTIFS SOUS LA SURVEILLANCE DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC ET PARTICIPANTS, SELON LES MÉTHODES DE COORDINATION ET DE CALCUL DES COTISATIONS SALARIALES – 2006

Méthode de calcul des cotisations salariales	Cotisations salariales non coordonnées		Méthodes de coordination des cotisations salariales						Total		
			Coordination directe		Coordination indirecte ⁽¹⁾		Total partiel				
			Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants			Régimes
Pourcentage du salaire											
Moins de 3,0 %	65	15 443	1	56	4	2 050	5	2 106	70	17 549	
3,0 à 3,9 %	101	24 597	2	1 247	12	4 823	14	6 070	115	30 667	
4,0 à 4,9 %	83	79 340	4	407	42	10 825	46	11 232	129	90 572	
5,0 %	172	17 361	5	64	98	28 688	103	28 752	275	46 113	
Plus de 5,0 %	146	33 775	7	2 900	103	81 974	110	84 874	256	118 649	
Autres méthodes ⁽²⁾	170	259 639	–	–	–	–	–	–	170	259 639	
TOTAL	737	430 155	19	4 674	259	128 360	278	133 034	1 015	563 189	

1. Le pourcentage présenté pour cette catégorie est celui qui s'applique à la tranche supérieure du salaire.

2. Les cotisations varient selon le choix du participant, son âge, le nombre de ses années de service ou de participation, son niveau de salaire ou sa catégorie professionnelle.

Pour près des trois quarts des régimes de retraite, les cotisations salariales ne sont pas coordonnées, ce qui représente 76,4 % des participants. Davantage de régimes non coordonnés dont la cotisation salariale est établie en pourcentage du salaire ont un faible taux de cotisation. De fait, 29,3 % d'entre eux ont un taux de cotisation inférieur à 4,0 %, comparativement à 6,8 % des régimes coordonnés.

TABLEAU 13

**RÉGIMES SOUS LA SURVEILLANCE DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC ET
PARTICIPANTS AU QUÉBEC, SELON LES MÉTHODES DE COORDINATION
ET DE CALCUL DES COTISATIONS PATRONALES – 2006**

Méthode de calcul des cotisations patronales	Cotisations patronales non coordonnées		Méthodes de coordination des cotisations patronales						Total	
			Coordination directe		Coordination indirecte ⁽¹⁾		Total partiel			
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
Pourcentage du salaire										
Moins de 3,0 %	63	14 155	–	–	2	381	2	381	65	14 536
3,0 à 3,9 %	67	8 276	1	46	1	161	2	207	69	8 483
4,0 à 4,9 %	47	9 771	1	15	–	–	1	15	48	9 786
5,0 %	141	6 316	2	60	12	1 181	14	1 241	155	7 557
Plus de 5,0 %	82	23 074	4	2 060	13	33 936	17	35 996	99	59 070
Solde du coût de la rente	753	296 775	–	–	–	–	–	–	753	296 775
Autres méthodes ⁽²⁾	182	221 067	–	–	–	–	–	–	182	221 067
TOTAL	1 335	579 434	8	2 181	28	35 659	36	37 840	1 371	617 274

1. Le pourcentage présenté pour cette catégorie est celui qui s'applique à la tranche supérieure du salaire.

2. Les cotisations varient selon le choix du participant, son âge, le nombre de ses années de service ou de participation, son niveau de salaire ou sa catégorie professionnelle. Sont également incluses la cotisation fixe, la cotisation horaire et la cotisation maximale de 18 % des gains.

Les cotisations patronales ne sont pas coordonnées pour 97,4 % des régimes sous la surveillance de la Régie. Le solde du coût de la rente est la méthode de calcul des cotisations pour un peu plus de la moitié de ces régimes.

TABLEAU 15

RÉGIMES SOUS LA SURVEILLANCE DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC, SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE ET LA PRÉSENCE D'UNE RENTE D'INVALIDITÉ – 2006

Formation de la rente de retraite	Sans rente d'invalidité		Avec rente d'invalidité		Données non disponibles		Total	
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
Régimes à cotisation déterminée⁽¹⁾	464	106 765	101	11 005	–	–	565	117 770
Régimes à prestations déterminées								
Régimes à rente forfaitaire	43	13 424	35	9 659	–	–	78	23 083
Régimes pourcentage-salaire								
Salaires de carrière	160	34 705	20	5 919	–	–	180	40 624
Fin de carrière	26	58 120	6	984	–	–	32	59 104
Salaire meilleures années	343	124 428	74	49 841	6	5 078	423	179 347
Total partiel	572	230 677	135	66 403	6	5 078	713	302 158
Régimes à cotisation et prestations déterminées	25	20 327	15	156 303	–	–	40	176 630
Régimes mixtes et autres	46	14 607	7	6 109	–	–	53	20 716
TOTAL	1 107	372 376	258	239 820	6	5 078	1 371	617 274

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfices.

La majorité (80,7 %) des régimes n'offrent pas de rente d'invalidité. Cela s'explique sans doute en partie par le fait que certaines entreprises peuvent offrir cette protection à leurs employés au moyen d'un programme d'assurance collective.

TABLEAU 16

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES SOUS LA SURVEILLANCE DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC, SELON LES GARANTIES EN CAS DE DÉCÈS APRÈS LA RETRAITE POUR LES CÉLIBATAIRES ET LE TYPE D'EMPLOYEUR – 2006

Garanties en cas de décès après la retraite pour les célibataires	Type d'employeur				Total	
	Organismes publics		Organismes privés		Régimes	Participants
	Régimes	Participants	Régimes	Participants		
Aucune prestation (La rente cesse au décès.)	12	11 132	102	26 588	114	37 720
Période garantie de la rente						
5 ans	51	21 726	244	214 583	295	236 309
10 ans	72	30 010	157	87 183	229	117 193
15 ans	9	5 441	86	37 483	95	42 924
Autre période	–	–	10	4 108	10	4 108
Total partiel	132	57 177	497	343 357	629	400 534
Capital-décès						
Cotisations salariales moins prestations versées	17	31 192	32	14 022	49	45 214
Cotisations totales moins prestations versées	3	8 006	8	7 816	11	15 822
Autres garanties	1	15	2	199	3	214
TOTAL	165	107 522	641	391 982	806	499 504

Advenant le décès d'un participant célibataire, 78,0 % des régimes verseront à ses héritiers une rente pour une période garantie. Dans les organismes privés, 87,6 % des participants ont droit à une rente pendant une période garantie après leur décès, alors que cette proportion est de 53,2 % dans les organismes publics.

TABLEAU 17

**RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES SOUS LA SURVEILLANCE DE
LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC, SELON LES
GARANTIES EN CAS DE DÉCÈS APRÈS LA RETRAITE POUR LES PARTICIPANTS MARIÉS
ET LE TYPE D'EMPLOYEUR – 2006**

Garanties en cas de décès après la retraite pour les participants mariés	Type d'employeur				Total	
	Organismes publics		Organismes privés		Régimes	Participants
	Régimes	Participants	Régimes	Participants		
Rente de conjoint avec rente initiale non réduite						
60 % de la rente de retraite	27	8 467	52	7 426	79	15 893
Plus de 60 % de la rente de retraite	1	264	38	807	39	1 071
Total partiel	28	8 731	90	8 233	118	16 964
Rente de conjoint avec rente initiale réduite ⁽¹⁾						
Moins de 60% de la rente de retraite	–	–	1	31	1	31
60 % de la rente de retraite	131	90 493	485	378 360	616	468 853
Plus de 60 % de la rente de retraite	6	8 298	65	5 358	71	13 656
Total partiel	137	98 791	551	383 749	688	482 540
TOTAL	165	107 522	641	391 982	806	499 504

1. Certains régimes réduisent le montant de la rente versée au retraité pour tenir compte de la rente versée au conjoint qui lui survivra.

Le versement d'une rente de conjoint au décès d'un participant marié est obligatoire depuis 1990. Toutefois, les régimes qui, lors de leur création, n'avaient pas prévu le versement d'une telle rente peuvent réduire le montant de la rente de retraite du participant afin de verser une rente de retraite à son conjoint qui lui survivra. En 2006, une proportion de 96,6 % des participants avaient pour garantie en cas de décès une rente de conjoint avec rente initiale réduite.

TABLEAU 18

**COTISATIONS VERSÉES POUR LES RÉGIMES SOUS LA SURVEILLANCE DE
LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC, SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE,
L'ORIGINE DES COTISATIONS ET LE TYPE DE COTISATIONS (en milliers de dollars) – 2006**

Secteur d'activité économique	Régimes	Cotisations patronales		Cotisations salariales		Total des cotisations	
		Participants au Québec	Tous les participants	Participants au Québec	Tous les participants	Participants au Québec	Tous les participants
Régimes contributifs							
Secteur primaire	11	3 710	3 713	1 750	1 753	5 461	5 466
Construction	12	425 735	425 747	231 993	232 006	657 728	657 753
Transport, entreposage et services publics	42	467 996	468 318	83 260	83 666	551 256	551 985
Fabrication	325	855 294	1 032 144	213 321	247 514	1 068 615	1 279 658
Commerce	113	55 928	82 534	34 976	46 446	90 904	128 980
Finances, assurances, immobilier	60	287 700	302 657	156 061	161 790	443 762	464 447
Services professionnels, administratifs, culturels et autres	180	109 419	113 474	62 295	64 725	171 714	178 199
Enseignement, services sociaux	28	230 910	230 911	165 098	165 099	396 008	396 010
Administration publique	244	395 511	395 511	167 719	167 719	563 230	563 230
TOTAL	1 015	2 832 205	3 055 010	1 116 473	1 170 718	3 948 677	4 225 728
Régimes non contributifs⁽¹⁾							
Secteur primaire	15	66 045	70 539	3 886	5 299	69 931	75 837
Construction	11	914	1 037	4	7	918	1 043
Transport, entreposage et services publics	11	389	389	19	19	408	408
Fabrication	167	307 996	344 330	5 453	6 249	313 449	350 578
Commerce	54	20 698	24 813	830	1 022	21 528	25 835
Finances, assurances, immobilier	25	8 770	12 464	228	266	8 998	12 730
Services professionnels, administratifs, culturels et autres	68	26 339	36 045	133	172	26 472	36 216
Enseignement, services sociaux	2	895	895	23	23	917	917
Administration publique	3	5 875	5 921	330	331	6 205	6 252
TOTAL	356	437 921	496 432	10 905	13 386	448 826	509 818
Tous les régimes							
Secteur primaire	26	69 756	74 252	5 636	7 052	75 392	81 304
Construction	23	426 649	426 784	231 997	232 012	658 646	658 796
Transport, entreposage et services publics	53	468 385	468 707	83 279	83 685	551 664	552 393
Fabrication	492	1 163 291	1 376 474	218 773	253 763	1 382 064	1 630 237
Commerce	167	76 626	107 347	35 806	47 468	112 432	154 815
Finances, assurances, immobilier	85	296 470	315 121	156 289	162 056	452 759	477 177
Services professionnels, administratifs, culturels et autres	248	135 758	149 519	62 428	64 896	198 186	214 415
Enseignement, services sociaux	30	231 805	231 806	165 121	165 122	396 926	396 928
Administration publique	247	401 386	401 432	168 049	168 050	569 435	569 482
TOTAL	1 371	3 270 126	3 551 442	1 127 378	1 184 104	4 397 503	4 735 546

1. Certains régimes non contributifs déclarent des cotisations salariales, notamment ceux qui acceptent des cotisations volontaires ou qui sont classés comme non contributifs selon une catégorie d'employés, mais qui regroupent d'autres catégories d'employés versant des cotisations.

Les cotisations patronales des 1 371 régimes sous la surveillance de la Régie s'élèvent à 3,6 milliards de dollars. Les cotisations salariales se chiffrent quant à elles à 1,2 milliard de dollars.

TABLEAU 19

**COTISATIONS VERSÉES POUR LES RÉGIMES SOUS LA SURVEILLANCE
DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC, SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR
ET LE TYPE DE COTISATIONS (en milliers de dollars) – 2006**

Type d'employeur	Régimes	Cotisations patronales		Cotisations salariales		Total des cotisations	
		Participants au Québec	Tous les participants	Participants au Québec	Tous les participants	Participants au Québec	Tous les participants
Organismes publics⁽¹⁾							
Municipalités et organismes paramunicipaux	265	468 073	468 073	198 613	198 613	666 686	666 686
Organismes du gouvernement provincial	25	569 676	569 676	174 102	174 102	743 778	743 778
Total partiel	290	1 037 750	1 037 750	372 715	372 715	1 410 464	1 410 464
Organismes privés							
Compagnies ou sociétés	952	2 129 831	2 407 967	688 827	744 471	2 818 659	3 152 438
Coopératives	17	9 811	10 348	7 680	8 177	17 491	18 525
Autres	112	92 734	95 377	58 156	58 742	150 889	154 119
Total partiel	1 081	2 232 376	2 513 692	754 663	811 390	2 987 039	3 325 082
TOTAL	1 371	3 270 126	3 551 442	1 127 378	1 184 104	4 397 503	4 735 546

1. Tous les participants des organismes publics sont québécois.

TABLEAU 20

**COTISATIONS PATRONALES VERSÉES POUR LES RÉGIMES SOUS LA SURVEILLANCE
DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC, SELON LA FORMATION DE LA RENTE
(en milliers de dollars) – 2006**

Formation de la rente de retraite	Régimes	Service de l'année en cours		Cotisations d'équilibre		Total des cotisations	
		Participants au Québec	Tous les participants	Participants au Québec	Tous les participants	Participants au Québec	Tous les participants
Régimes à cotisation déterminée⁽¹⁾	565	215 773	230 270	12 178	12 527	227 951	242 797
Régimes à prestations déterminées							
Régimes à rente forfaitaire	78	60 001	61 557	201 105	203 076	261 105	264 633
Régimes pourcentage-salaire							
Salaires de carrière	180	122 553	129 927	136 297	138 820	258 850	268 747
Fin de carrière	32	57 244	59 356	56 604	62 823	113 848	122 179
Salaire meilleures années	423	1 056 244	1 128 954	563 803	663 215	1 620 048	1 792 169
Total partiel	713	1 296 042	1 379 793	957 810	1 067 934	2 253 851	2 447 727
Régimes à cotisation et prestations déterminées	40	262 746	265 069	323 285	330 050	586 030	595 119
Régimes mixtes et autres	53	124 723	152 162	77 570	113 636	202 293	265 797
TOTAL	1 371	1 899 284	2 027 294	1 370 841	1 524 148	3 270 126	3 551 442

1. Comprend les régimes à participation aux bénéficiaires. De plus, certains régimes à cotisation déterminée peuvent comporter des prestations déterminées, soit pour les services passés, soit pour des catégories d'employés différentes, ce qui explique le versement de cotisations d'équilibre.

TABLEAU 21

COTISATIONS SALARIALES VERSÉES POUR LES RÉGIMES CONTRIBUTIFS SOUS LA SURVEILLANCE DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC, SELON LA FORMATION DE LA RENTE (en milliers de dollars) – 2006

Formation de la rente de retraite	Régimes	Cotisations obligatoires		Cotisations volontaires		Total des cotisations	
		Participants au Québec	Tous les participants	Participants au Québec	Tous les participants	Participants au Québec	Tous les participants
Régimes à cotisation déterminée⁽¹⁾	474	148 594	160 760	23 005	23 669	171 599	184 430
Régimes à prestations déterminées							
Régimes à rente forfaitaire	11	6 799	7 026	188	188	6 987	7 214
Régimes pourcentage-salaire							
Salaires de carrière	144	83 561	89 144	2 549	2 604	86 111	91 749
Fin de carrière	20	50 145	51 018	229	379	50 374	51 398
Salaire meilleures années	289	444 430	472 177	9 726	10 478	454 156	482 655
Total partiel	464	584 934	619 365	12 693	13 650	597 627	633 015
Régimes à cotisation et prestations déterminées	30	301 915	302 405	359	359	302 274	302 764
Régimes mixtes et autres	47	41 193	46 369	3 780	4 141	44 973	50 510
TOTAL	1 015	1 076 636	1 128 899	39 837	41 819	1 116 473	1 170 718

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfiques.

TABLEAU 22

RÉGIMES NON GARANTIS SOUS LA SURVEILLANCE DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC, PARTICIPANTS ET ACTIF NET EN VALEUR MARCHANDE, SELON LE NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS PAR RÉGIME – 2006

Nombre total de participants par régime	Régimes	Participants au Québec	Participants hors du Québec	Tous les participants	Actif net en valeur marchande (en millions de dollars)		
					Participants au Québec	Participants hors du Québec	Tous les participants
1 à 9	283	1 010	25	1 035	372	24	396
10 à 49	352	8 346	553	8 899	1 887	128	2 015
50 à 199	386	39 558	2 690	42 248	5 977	558	6 536
200 à 999	245	100 919	8 370	109 289	14 652	1 604	16 256
1 000 à 4 999	84	142 727	18 211	160 938	24 810	3 366	28 176
5 000 à 9 999	13	73 520	2 152	75 672	11 882	90	11 972
10 000 ou plus	4	251 049	1 160	252 209	29 355	172	29 527
TOTAL	1 367	617 129	33 161	650 290	88 936	5 942	94 878

L'actif net des 1 367 régimes non garantis sous la surveillance de la Régie s'élève à 94,9 milliards de dollars en valeur marchande. La part d'actif attribuable aux participants du Québec constitue 93,7 % de l'actif net.

TABLEAU 23

**RÉGIMES NON GARANTIS SOUS LA SURVEILLANCE DE
LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC, PARTICIPANTS ET ACTIF NET
EN VALEUR MARCHANDE, SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – 2006**

Secteur d'activité économique	Régimes	Participants au Québec	Participants hors du Québec	Tous les participants	Actif net en valeur marchande (en millions de dollars)		
					Participants au Québec	Participants hors du Québec	Tous les participants
Secteur primaire	26	6 881	593	7 474	1 332	307	1 639
Construction	23	140 522	15	140 537	11 201	3	11 204
Transport, entreposage et services publics	53	39 449	303	39 752	17 644	11	17 654
Fabrication	492	131 100	17 138	148 238	20 298	4 538	24 836
Commerce	166	24 507	7 349	31 856	1 571	408	1 979
Finances, assurances, immobilier	85	88 902	4 809	93 711	7 394	401	7 795
Services professionnels, administratifs, culturels et autres	246	37 485	2 951	40 436	3 456	273	3 729
Enseignement, services sociaux	30	95 675	2	95 677	11 106	0	11 107
Administration publique	246	52 608	1	52 609	14 934	0	14 934
TOTAL	1 367	617 129	33 161	650 290	88 936	5 942	94 878

TABLEAU 24

**RÉGIMES NON GARANTIS SOUS LA SURVEILLANCE DE
LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC, PARTICIPANTS ET ACTIF NET
EN VALEUR MARCHANDE, SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR – 2006**

Type d'employeur	Régimes	Participants au Québec	Participants hors du Québec	Tous les participants	Actif net en valeur marchande (en millions de dollars)		
					Participants au Québec	Participants hors du Québec	Tous les participants
Organismes publics							
Municipalités et organismes paramunicipaux	264	63 077	–	63 077	18 998	–	18 998
Organismes du gouvernement provincial	25	63 792	–	63 792	23 673	–	23 673
Total partiel	289	126 869	–	126 869	42 671	–	42 671
Organismes privés							
Compagnies ou sociétés	950	419 977	32 617	452 594	44 459	5 888	50 347
Coopératives	17	4 984	260	5 244	279	16	295
Autres	111	65 299	284	65 583	1 526	38	1 564
Total partiel	1 078	490 260	33 161	523 421	46 264	5 942	52 206
TOTAL	1 367	617 129	33 161	650 290	88 936	5 942	94 878

TABLEAU 25

**RÉGIMES NON GARANTIS SOUS LA SURVEILLANCE DE
LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC, PARTICIPANTS ET ACTIF NET
EN VALEUR MARCHANDE, SELON LA FORMATION DE LA RENTE – 2006**

Formation de la rente de retraite	Régimes	Participants au Québec	Participants hors du Québec	Tous les participants	Actif net en valeur marchande (en millions de dollars)		
					Participants au Québec	Participants hors du Québec	Tous les participants
Régimes à cotisation déterminée⁽¹⁾	564	117 767	7 957	125 724	5 578	321	5 899
Régimes à prestations déterminées							
Régimes à rente forfaitaire	78	23 083	437	23 520	2 990	67	3 057
Régimes pourcentage-salaire							
Salaires de carrière	177	40 482	3 376	43 858	6 264	195	6 459
Fin de carrière	32	59 104	471	59 575	1 306	122	1 428
Salaire meilleures années	423	179 347	14 897	194 244	46 865	4 224	51 089
Total partiel	710	302 016	19 181	321 197	57 425	4 608	62 032
Régimes à cotisation et prestations déterminées	40	176 630	1 778	178 408	19 548	160	19 709
Régimes mixtes et autres	53	20 716	4 245	24 961	6 385	853	7 237
TOTAL	1 367	617 129	33 161	650 290	88 936	5 942	94 878

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfices.

Section 3

L'évolution des régimes complémentaires de retraite

L'évolution des régimes complémentaires de retraite

La section suivante présente l'évolution des régimes complémentaires de retraite depuis 1976. Il est à noter que, pour l'année 1990, les seules données réelles sont celles des régimes sous la surveillance de la Régie, celles des régimes des autres provinces ayant été estimées.

Divers événements et modifications légales ont influencé l'évolution du nombre de régimes et de participants au fil des ans.

- La crise économique de 1982-1983 a occasionné une baisse du nombre de participants.
- De nouvelles dispositions des régimes du secteur public québécois, entrées en vigueur en 1987, ont permis l'adhésion des employés occasionnels, ce qui a contribué à l'augmentation du nombre de participants.
- Des modifications à la définition de régime actif, à partir de 1987, ont contribué à la diminution du nombre de régimes. Jusqu'en 1986, un régime en voie de terminaison dont la caisse n'était pas liquidée était toujours considéré comme actif. Après 1986, de tels régimes étaient classés non actifs.
- En 1993, la façon de calculer le nombre de participants à des régimes administrés par la CARRA a été révisée. Dorénavant, les participants actifs sont comptés uniquement à la fin de l'année plutôt qu'à un moment quelconque de l'année en cours.
- Depuis 2000, il n'est plus obligatoire d'enregistrer à la Régie les régimes de personnes rattachées, ce qui a entraîné une diminution du nombre de régimes. Ce changement n'a toutefois eu que peu d'incidence sur le nombre de participants puisqu'il s'agit de régimes qui en ont peu.

Les régimes à prestations déterminées, auxquels participent la majorité des travailleurs, sont créés par des entreprises plus grandes que celles qui se dotent de régimes à cotisation déterminée. Le nombre de ces régimes est donc moins touché par des fluctuations économiques, alors que les régimes de petite taille sont plus sensibles à ces changements ou à des modifications aux diverses lois concernant les régimes de retraite.

TABLEAU 26

RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC, DE 1976 À 2006

Année	Régimes	Participants au Québec			Participants hors du Québec	Tous les participants
		Participants	Participant	Participants et participant		
1976	4 956	757 167	336 072	1 093 239	1 233 994	2 327 233
1977	4 992	769 645	347 959	1 117 604	1 270 224	2 387 828
1978	4 938	770 195	360 745	1 130 940	1 305 756	2 436 696
1979	5 029	769 194	377 731	1 146 925	1 353 266	2 500 191
1980	5 083	760 138	385 651	1 145 789	1 366 423	2 512 212
1981	5 258	773 985	390 099	1 164 084	1 412 941	2 577 025
1982	5 344	733 510	390 999	1 124 509	1 417 172	2 541 681
1983	5 812	708 588	390 625	1 099 213	1 400 358	2 499 571
1984	6 879	717 844	399 530	1 117 374	1 407 156	2 524 530
1985	6 964	720 752	409 153	1 129 905	1 393 195	2 523 100
1986	7 014	724 532	417 032	1 141 564	1 403 152	2 544 716
1987	6 913	753 326	466 376	1 219 702	1 414 067	2 633 769
1988	6 525	781 376	524 381	1 305 757	1 411 847	2 717 604
1989	6 160	794 310	567 743	1 362 053	1 436 423	2 798 476
1990 ^(e)	5 443	803 316	587 980	1 391 296	1 447 729	2 839 025
1991	4 941	802 588	594 437	1 397 025	1 422 007	2 819 032
1992	4 406	778 058	600 114	1 378 172	1 452 716	2 830 888
1993 ⁽¹⁾	4 478	739 644	568 984	1 308 628	1 419 006	2 727 634
1994	4 378	718 857	562 033	1 280 890	1 405 206	2 686 096
1995	4 227	703 377	563 733	1 267 110	1 418 777	2 685 887
1996	4 186	693 537	558 082	1 251 619	1 436 581	2 688 200
1997	4 126	673 160	540 767	1 213 927	1 405 606	2 619 533
1998	4 067	673 944	549 216	1 223 160	1 430 488	2 653 648
1999	4 048	684 855	564 541	1 249 396	1 477 349	2 726 745
2000	4 011	702 842	594 154	1 296 996	1 560 097	2 857 093
2001	3 584	709 741	615 388	1 325 129	1 564 559	2 889 688
2002	3 539	708 956	632 066	1 341 022	1 560 317	2 901 339
2003	3 481	718 624	677 909	1 396 533	1 549 681	2 946 214
2004	3 399	724 298	695 311	1 419 609	1 584 266	3 003 875
2005	3 204	725 086	702 376	1 427 462	1 597 107	3 024 569
2006	3 121	729 472	719 321	1 448 793	1 638 646	3 087 439

(e) Données estimées

1. En 1993, la façon de calculer le nombre de participants à des régimes administrés par la CARRA a été révisée. Dorénavant, les participants actifs sont comptés uniquement à la fin de l'année plutôt qu'à un moment quelconque de l'année en cours.

En 1976, plus de 1 000 000 de Québécois participaient à l'un des 4 956 régimes complémentaires de retraite. De 1976 à 1991, le nombre de participants québécois a presque toujours augmenté, sauf durant la crise économique de 1982-1983, où il a légèrement diminué. De 1992 à 1997, ce nombre a constamment baissé, pour ensuite reprendre son ascension. Le nombre de régimes demeure néanmoins toujours en baisse depuis 1993, tandis que le nombre de participants hors du Québec est en hausse depuis 1997.

TABLEAU 27 RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC, SELON L'AUTORITÉ COMPÉTENTE, DE 1976 À 2006

Année	Québec		Autres autorités ⁽¹⁾		Fédéral		Lois particulières ⁽²⁾		Total	
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
1976	3 074	499 572	1 703	100 451	167	93 933	12	399 283	4 956	1 093 239
1977	3 051	513 629	1 754	105 203	176	97 379	11	401 393	4 992	1 117 604
1978	2 945	504 963	1 805	114 418	177	101 112	11	410 447	4 938	1 130 940
1979	3 033	486 197	1 806	134 364	179	107 054	11	419 310	5 029	1 146 925
1980	3 108	477 625	1 782	141 557	182	99 275	11	427 332	5 083	1 145 789
1981	3 194	489 695	1 848	142 121	205	106 442	11	425 826	5 258	1 164 084
1982	3 280	457 855	1 837	142 762	216	101 263	11	422 629	5 344	1 124 509
1983	3 783	445 298	1 795	131 609	222	99 537	12	422 769	5 812	1 099 213
1984	4 776	453 482	1 849	138 480	243	97 077	11	428 335	6 879	1 117 374
1985	4 854	455 926	1 858	142 284	241	95 968	11	435 727	6 964	1 129 905
1986	4 863	466 352	1 904	143 194	236	95 281	11	436 737	7 014	1 141 564
1987	4 748	490 076	1 922	145 916	231	97 562	12	486 148	6 913	1 219 702
1988	4 409	500 160	1 871	145 949	232	102 139	13	557 509	6 525	1 305 757
1989	4 005	507 382	1 903	146 909	239	96 761	13	611 001	6 160	1 362 053
1990 ^(e)	3 300	518 577	1 876	146 935	254	96 389	13	629 395	5 443	1 391 296
1991	2 810	524 121	1 864	148 070	254	96 042	13	628 792	4 941	1 397 025
1992	2 480	510 822	1 651	138 404	261	96 245	14	632 701	4 406	1 378 172
1993 ⁽³⁾	2 552	504 207	1 647	136 544	264	93 392	15	574 485	4 478	1 308 628
1994	2 426	491 679	1 681	129 332	256	92 224	15	567 655	4 378	1 280 890
1995	2 323	490 014	1 635	128 392	254	91 791	15	556 913	4 227	1 267 110
1996	2 245	489 706	1 674	130 494	252	88 390	15	543 029	4 186	1 251 619
1997	2 192	484 421	1 651	120 416	267	92 452	16	516 638	4 126	1 213 927
1998	2 144	485 046	1 640	119 644	267	89 793	16	528 677	4 067	1 223 160
1999	2 082	495 397	1 684	123 905	266	89 235	16	540 859	4 048	1 249 396
2000	2 024	505 077	1 689	132 123	282	100 839	16	558 957	4 011	1 296 996
2001	1 741	515 708	1 565	138 669	262	98 520	16	572 232	3 584	1 325 129
2002	1 699	524 269	1 558	137 705	266	97 996	16	581 052	3 539	1 341 022
2003	1 649	569 927	1 562	140 124	254	98 289	16	588 193	3 481	1 396 533
2004	1 583	597 607	1 553	139 846	247	98 061	16	584 095	3 399	1 419 609
2005	1 452	609 509	1 473	131 476	263	99 281	16	587 196	3 204	1 427 462
2006	1 371	617 274	1 470	133 854	264	101 172	16	596 493	3 121	1 448 793

(e) Données estimées

1. Il s'agit des autres provinces qui appliquent une loi équivalente à celle du Québec.
2. Les régimes non assujettis à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* comprennent les régimes des fonctionnaires du gouvernement du Québec et des employés des organismes publics (Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et RREGOP), des enseignants (deux régimes), des membres de la Sûreté du Québec, des députés, des juges, des maires et des conseillers, des agents de la paix en services correctionnels, du personnel de l'Hôpital Côte-des-Neiges, des employés fédéraux intégrés dans un poste au gouvernement du Québec ainsi que des membres de la Chambre des communes et du Sénat, des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada et de la fonction publique fédérale.
3. En 1993, la façon de calculer le nombre de participants à des régimes administrés par la CARRA a été révisée. Dorénavant, les participants actifs sont comptés uniquement à la fin de l'année plutôt qu'à un moment quelconque de l'année en cours.

Le nombre de régimes sous la surveillance de la Régie diminue constamment depuis 1985, passant de 4 854 régimes à 1 371 régimes en 2006. Pour la même période, le nombre de régimes sous la surveillance d'autres autorités a aussi diminué, mais pas de façon constante.

TABLEAU 28

RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC, SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR, DE 1976 à 2006

Année	Type d'employeur							
	Organismes privés				Organismes publics			
	Régimes	Participants	Participant ^{es}	Participants et participant ^{es}	Régimes	Participants	Participant ^{es}	Participants et Participant ^{es}
1976	4 727	482 357	113 375	595 732	229	274 810	222 697	497 507
1977	4 752	486 114	122 980	609 094	240	283 531	224 979	508 510
1978	4 683	478 575	132 236	610 811	255	291 620	228 509	520 129
1979	4 741	471 944	141 131	613 075	288	297 250	236 600	533 850
1980	4 793	464 337	142 983	607 320	290	295 801	242 668	538 469
1981	4 963	476 606	149 199	625 805	295	297 379	240 900	538 279
1982	5 033	438 345	148 845	587 190	311	295 165	242 154	537 319
1983	5 494	419 754	147 008	566 762	318	288 834	243 617	532 451
1984	6 529	429 755	151 469	581 224	350	288 089	248 061	536 150
1985	6 618	432 152	154 616	586 768	346	288 600	254 537	543 137
1986	6 648	437 798	158 666	596 464	366	286 734	258 366	545 100
1987	6 546	457 715	166 916	624 631	367	295 611	299 460	595 071
1988	6 153	478 789	174 849	653 638	372	302 587	349 532	652 119
1989	5 782	475 756	179 850	655 606	378	318 554	387 893	706 447
1990 ^(e)	5 066	471 862	190 325	662 187	377	331 454	397 655	729 109
1991	4 554	458 310	180 328	638 638	387	344 278	414 109	758 387
1992	4 026	431 544	178 171	609 715	380	346 514	421 943	768 457
1993 ⁽¹⁾	4 058	417 459	178 149	595 608	420	322 185	390 835	713 020
1994	3 952	402 628	172 905	575 533	426	316 229	389 128	705 357
1995	3 803	403 921	177 493	581 414	424	299 456	386 240	685 696
1996	3 756	402 996	179 030	582 026	430	290 541	379 052	669 593
1997	3 695	398 243	176 135	574 378	431	274 917	364 632	639 549
1998	3 640	399 649	174 069	573 718	427	274 295	375 147	649 442
1999	3 624	410 924	177 125	588 049	424	273 931	387 416	661 347
2000	3 584	418 447	186 035	604 482	427	284 395	408 119	692 514
2001	3 165	423 041	193 743	616 784	419	286 700	421 645	708 345
2002	3 125	423 971	197 259	621 230	414	284 985	434 807	719 792
2003	3 076	432 257	233 538	665 795	405	286 367	444 371	730 738
2004	2 993	442 635	244 731	687 366	406	281 663	450 580	732 243
2005	2 827	443 860	245 768	689 628	377	281 226	456 608	737 834
2006	2 773	447 443	252 613	700 056	348	282 029	466 708	748 737

(e) Données estimées

1. En 1993, la façon de calculer le nombre de participants à des régimes administrés par la CARRA a été révisée. Dorénavant, les participants actifs sont comptés uniquement à la fin de l'année plutôt qu'à un moment quelconque de l'année en cours.

En 1976, les participants à des régimes d'organismes privés représentaient 54,5 % de l'ensemble des participants. Cette proportion a diminué progressivement pour atteindre 50 % en 1988. Depuis, la part du secteur privé a toujours été inférieure à celle du secteur public. Elle se situait à 48,3 % en 2006. Depuis 1987, les régimes du secteur public comptent plus de participant^{es} que de participants, alors que près de deux fois plus d'hommes que de femmes participent aux régimes d'organismes privés.

TABLEAU 29

**TAUX DE PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS RÉMUNÉRÉS
À UN RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE, SELON LE SEXE, DE 1976 À 2006**

Année	Taux de participation		
	Participants	Participant.es	Participants et participant.es
	%	%	%
1976	49,6	39,9	46,1
1977	50,8	40,1	46,9
1978	50,9	40,2	46,9
1979	49,5	40,5	46,1
1980	48,3	39,4	44,9
1981	49,6	38,7	45,3
1982	50,5	40,8	46,6
1983	48,4	39,4	44,8
1984	47,7	38,8	44,1
1985	46,9	37,7	43,1
1986	46,3	36,7	42,3
1987	47,3	39,4	43,9
1988	47,5	43,1	45,6
1989	47,8	45,6	46,8
1990 ^(e)	48,8	45,9	47,5
1991	51,3	46,5	49,1
1992	50,1	47,4	48,9
1993	49,4	45,5	47,6
1994	46,8	44,2	45,6
1995	46,0	44,1	45,1
1996	45,6	44,2	45,0
1997	43,5	41,5	42,6
1998	42,3	40,8	41,6
1999	41,9	40,5	41,2
2000	41,6	41,8	41,7
2001	41,8	41,4	41,6
2002	40,4	40,7	40,5
2003	41,0	42,5	41,7
2004	40,8	43,1	41,9
2005	40,0	43,0	41,5
2006	40,3	43,4	41,8

(e) Données estimées

TABLEAU 30

RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC, SELON LA FORMATION
DE LA RENTE DE RETRAITE, DE 1976 À 2006

Année	Régimes avec au moins un participant québécois					
	Régimes à cotisation déterminée		Régimes à prestations déterminées ⁽¹⁾		Total	
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
1976	1 441	37 747	3 515	1 055 492	4 956	1 093 239
1977	1 432	37 856	3 560	1 079 748	4 992	1 117 604
1978	1 371	37 924	3 567	1 093 016	4 938	1 130 940
1979	1 412	40 840	3 617	1 106 085	5 029	1 146 925
1980	1 362	40 124	3 721	1 105 665	5 083	1 145 789
1981	1 395	41 372	3 863	1 122 712	5 258	1 164 084
1982	1 551	41 315	3 793	1 083 194	5 344	1 124 509
1983	2 196	46 564	3 616	1 052 649	5 812	1 099 213
1984	3 243	55 722	3 636	1 061 652	6 879	1 117 374
1985	3 500	59 821	3 464	1 070 084	6 964	1 129 905
1986	3 561	64 996	3 453	1 076 568	7 014	1 141 564
1987	3 485	66 073	3 428	1 153 629	6 913	1 219 702
1988	3 173	67 432	3 352	1 238 325	6 525	1 305 757
1989	2 911	71 908	3 249	1 290 145	6 160	1 362 053
1990 ^(e)	2 382	68 336	3 061	1 322 960	5 443	1 391 296
1991	2 047	70 886	2 894	1 326 139	4 941	1 397 025
1992	1 819	69 172	2 587	1 309 000	4 406	1 378 172
1993 ⁽²⁾	1 884	77 571	2 594	1 231 057	4 478	1 308 628
1994	1 851	77 945	2 527	1 202 945	4 378	1 280 890
1995	1 779	81 717	2 448	1 185 393	4 227	1 267 110
1996	1 754	86 791	2 432	1 164 828	4 186	1 251 619
1997	1 700	96 912	2 426	1 117 015	4 126	1 213 927
1998	1 700	102 481	2 362	1 120 410	4 062	1 222 891
1999	1 692	120 813	2 356	1 128 583	4 048	1 249 396
2000	1 686	122 371	2 325	1 174 625	4 011	1 296 996
2001	1 573	128 633	2 011	1 196 496	3 584	1 325 129
2002	1 579	132 796	1 960	1 208 226	3 539	1 341 022
2003	1 612	141 555	1 869	1 254 978	3 481	1 396 533
2004	1 561	139 932	1 838	1 279 677	3 399	1 419 609
2005	1 427	142 460	1 777	1 285 002	3 204	1 427 462
2006	1 402	152 259	1 719	1 296 534	3 121	1 448 793

(e) Données estimées

1. Ces régimes comprennent les régimes à cotisation et à prestations déterminées, les régimes mixtes et autres.
2. En 1993, la façon de calculer le nombre de participants à des régimes administrés par la CARRA a été révisée. Dorénavant, les participants actifs sont comptés uniquement à la fin de l'année plutôt qu'à un moment quelconque de l'année en cours.

TABLEAU 30 (Suite)

RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC, SELON LA FORMATION
DE LA RENTE DE RETRAITE, DE 1976 À 2006

Année	Régimes sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec					
	Régimes à cotisation déterminée		Régimes à prestations déterminées ⁽¹⁾		Total	
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
1976	1 110	29 825	1 964	469 747	3 074	499 572
1977	1 093	30 245	1 958	483 384	3 051	513 629
1978	1 020	29 641	1 925	475 322	2 945	504 963
1979	1 062	32 871	1 971	453 326	3 033	486 197
1980	1 019	31 610	2 089	446 015	3 108	477 625
1981	1 031	32 013	2 163	457 682	3 194	489 695
1982	1 186	32 059	2 094	425 796	3 280	457 855
1983	1 817	37 260	1 966	408 038	3 783	445 298
1984	2 808	46 314	1 968	407 168	4 776	453 482
1985	3 021	49 245	1 833	406 681	4 854	455 926
1986	3 064	54 321	1 799	412 031	4 863	466 352
1987	2 974	55 547	1 774	434 529	4 748	490 076
1988	2 654	56 681	1 755	443 479	4 409	500 160
1989	2 348	61 437	1 657	445 945	4 005	507 382
1990 ^(e)	1 810	54 890	1 490	463 687	3 300	518 577
1991	1 469	56 235	1 341	467 886	2 810	524 121
1992	1 265	55 994	1 215	454 828	2 480	510 822
1993 ⁽²⁾	1 286	61 215	1 266	442 992	2 552	504 207
1994	1 225	61 833	1 201	429 846	2 426	491 679
1995	1 160	64 737	1 163	425 277	2 323	490 014
1996	1 093	68 840	1 152	420 866	2 245	489 706
1997	1 040	76 300	1 152	408 121	2 192	484 421
1998	1 004	79 250	1 140	405 794	2 144	485 044
1999	963	97 287	1 119	398 110	2 082	495 397
2000	925	98 061	1 099	407 016	2 024	505 077
2001	840	104 537	901	411 171	1 741	515 708
2002	815	107 169	884	417 100	1 699	524 269
2003	787	110 707	862	459 220	1 649	569 927
2004	728	111 686	855	485 921	1 583	597 607
2005	619	113 087	833	496 422	1 452	609 509
2006	565	117 770	806	499 504	1 371	617 274

(e) Données estimées

1. Ces régimes comprennent les régimes à cotisation et à prestations déterminées, les régimes mixtes et autres.
2. En 1993, la façon de calculer le nombre de participants à des régimes administrés par la CARRA a été révisée. Dorénavant, les participants actifs sont comptés uniquement à la fin de l'année plutôt qu'à un moment quelconque de l'année en cours.

La diminution considérable du nombre de régimes à cotisation déterminée au cours des dernières années est en partie attribuable aux régimes de retraite simplifiés qui remplacent ces régimes dans plusieurs entreprises.

TABLEAU 31

RÉGIMES SOUS LA SURVEILLANCE DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC, SELON LE NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS PAR RÉGIME, DE 1976 À 2006

Année	Nombre total de participants par régime							
	1 à 9		10 à 49		50 à 199		200 ou plus	
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
1976	1 184	4 762	1 096	22 779	476	41 887	318	430 144
1977	1 153	4 688	1 113	23 251	462	41 797	323	443 893
1978	1 083	4 506	1 070	22 607	468	42 082	324	435 768
1979	1 135	4 624	1 091	23 285	470	42 991	337	415 297
1980	1 228	4 672	1 064	22 809	487	44 134	329	406 010
1981	1 341	4 929	1 015	21 904	497	45 248	341	417 614
1982	1 487	5 233	963	20 665	494	44 366	336	387 591
1983	1 996	6 602	944	19 834	511	45 098	332	373 764
1984	2 873	8 871	1 039	21 783	515	45 907	349	376 921
1985	2 967	9 125	1 034	22 198	509	46 039	344	378 564
1986	2 921	9 144	1 060	22 613	530	47 250	352	387 345
1987	2 765	8 647	1 104	24 219	517	46 689	362	410 521
1988	2 455	7 769	1 070	23 900	522	47 255	362	421 236
1989	2 124	6 720	979	21 569	538	48 358	364	430 735
1990 ^(e)	1 592	5 149	832	18 938	512	48 348	364	446 142
1991	1 220	3 986	725	16 622	503	47 046	362	456 467
1992	972	3 280	653	15 339	491	45 978	364	446 225
1993 ⁽¹⁾	998	3 298	684	16 353	505	47 118	365	437 438
1994	917	3 072	640	15 148	514	48 401	355	425 058
1995	830	2 748	631	15 112	505	47 835	357	424 319
1996	775	2 506	588	13 738	515	49 050	367	424 412
1997	736	2 385	569	13 513	508	47 955	379	420 568
1998	711	2 259	548	12 868	515	48 463	370	421 456
1999	685	2 107	536	13 127	496	47 364	365	432 799
2000	655	2 008	508	12 320	495	48 119	366	442 630
2001	384	1 480	498	12 135	477	45 959	382	456 134
2002	354	1 384	490	11 851	478	45 902	377	465 132
2003	342	1 328	458	11 095	474	46 277	375	511 227
2004	321	1 128	435	10 460	454	44 657	373	541 362
2005	310	1 122	371	8 913	406	40 061	365	559 413
2006	285	1 014	353	8 368	387	39 677	346	568 215

(e) Données estimées

1. En 1993, la façon de calculer le nombre de participants à des régimes administrés par la CARRA a été révisée. Dorénavant, les participants actifs sont comptés uniquement à la fin de l'année plutôt qu'à un moment quelconque de l'année en cours.

Le nombre de régimes comptant moins de dix participants a augmenté très rapidement à partir de 1979, en particulier à cause de la disposition fiscale qui permettaient aux principaux actionnaires de participer à un régime de retraite. Cette disposition a fait presque doubler le nombre de ces régimes de 1982 à 1985. Après 1985, l'abolition de cette mesure fiscale a occasionné une baisse du nombre de régimes. Depuis l'année 2000, la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* permet d'exclure de l'application de la plupart de ses dispositions les régimes de retraite qui regroupent exclusivement des personnes rattachées à l'employeur, de sorte que quelques centaines de régimes de ce type n'étaient plus sous la surveillance de la Régie à la fin de l'année 2006.

*Les caractéristiques des entreprises
qui adhèrent au régime de retraite simplifié*

Les caractéristiques des entreprises qui adhèrent au régime de retraite simplifié

Pour les petites et moyennes entreprises (PME), un régime de retraite est certainement un atout. Il peut notamment leur permettre d'attirer de la main-d'œuvre, d'améliorer leur compétitivité et d'avoir une dimension plus humaine. Mais souvent, la mise en place d'un régime de retraite est associée à des coûts élevés et à des risques financiers pour l'entreprise. Or, il existe des régimes beaucoup moins contraignants pour les PME. Dans ces régimes, qu'on appelle « régimes d'accumulation de capital », les cotisations sont connues à l'avance ce qui permet de contrôler les coûts. De plus, ces régimes sont administrés par des établissements financiers, ce qui facilite leur mise en place dans l'entreprise et simplifie leur administration courante.

Le régime de retraite simplifié (RRS) fait partie de ces régimes. Il s'agit d'un régime complémentaire de retraite à cotisation déterminée offert et administré par un établissement financier, et auquel adhèrent plusieurs employeurs. Les cotisations versées par l'employeur et les participants, le cas échéant, sont réparties dans deux comptes au nom de chaque participant : un compte immobilisé et un autre non immobilisé. L'administration d'un RRS est plus simple que celle d'un régime à cotisation déterminée traditionnel, car l'employeur n'a pas à le mettre sur pied ni à former un comité de retraite. Le RRS est donc aussi facile à mettre en place qu'un régime enregistré d'épargne-retraite collectif (REER collectif) et offre à la fois la protection d'un régime complémentaire de retraite. Il cumule certains avantages du REER collectif et du régime de participation différée aux bénéfices. Ainsi, l'employeur peut opter pour la non-immobilisation des cotisations salariales des participants et varier le montant de sa contribution en versant une cotisation supplémentaire. Contrairement au REER collectif, la cotisation versée dans un RRS n'entraîne pas de taxes sur la masse salariale, ce qui constitue un atout considérable pour les PME. En effet, l'employeur qui contribue au REER d'un employé doit majorer le salaire de ce dernier du montant de sa cotisation et cette « augmentation de salaire » est sujette aux contributions à divers programmes gouvernementaux (RRQ, assurance-emploi, etc).

Le RRS existe depuis une quinzaine d'années. Selon les dernières statistiques disponibles, près de

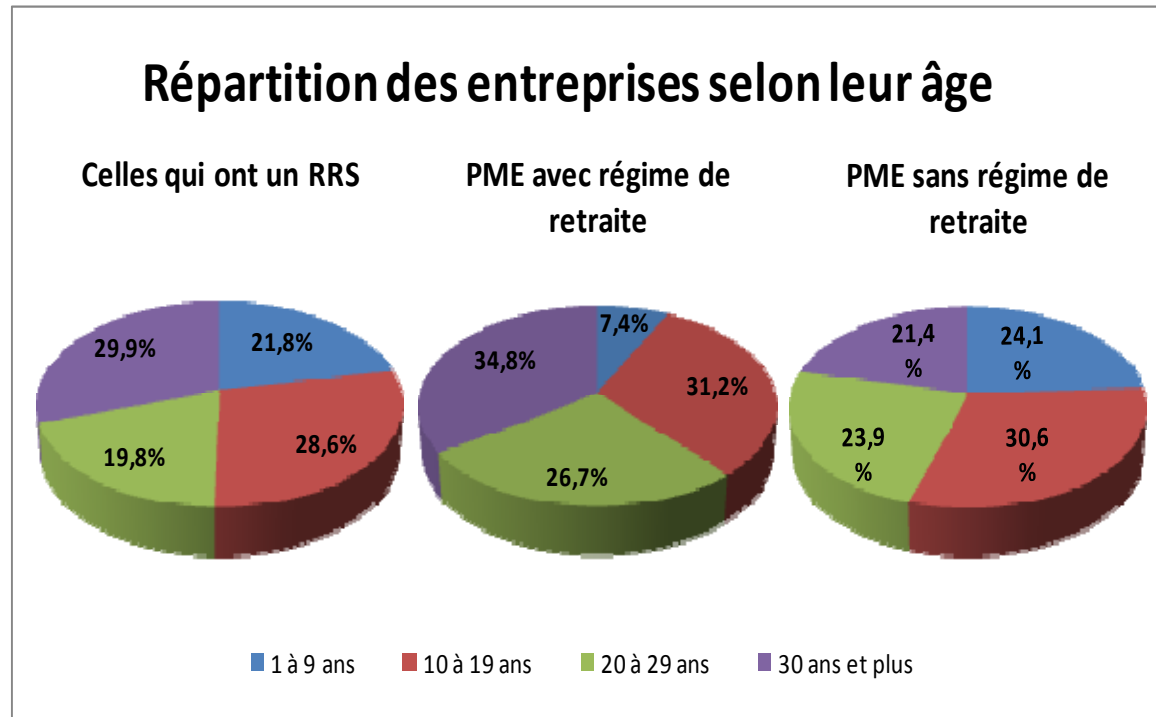
1 400 employeurs ont adhéré aux 13 RRS disponibles présentement. Qu'est-ce qui caractérise ces entreprises? C'est ce que cherche à montrer cette étude qui analyse la composition des entreprises qui adhèrent aux RRS selon trois aspects : l'âge et la taille de l'entreprise ainsi que leur secteur d'activité économique. Les informations nécessaires ont d'abord été recueillies auprès des employeurs concernés. Ensuite, une comparaison a été faite avec l'ensemble des PME, qu'elles offrent ou non un régime de retraite à leurs employés. Les données relatives aux PME sont tirées d'un sondage auprès des PME sur leur opinion et leur connaissance à l'égard des régimes de retraite pour les employés. La collecte pour ce sondage s'est terminée en janvier 2009.

Distribution selon l'âge de l'entreprise

Les données recueillies auprès des 1 402 entreprises qui adhèrent à un RRS ont permis de calculer l'âge de 924 d'entre elles (65,9 %). Le Graphique 1 donne la répartition des entreprises selon l'âge, qui est calculé à partir de l'année de leur création. Ces données sont comparées à celles des PME avec et sans régime de retraite¹.

1. Source : Sondage PME mené auprès de 1 487 entreprises de moins de 300 employés. L'expression « régime de retraite » inclut ici, en plus des régimes complémentaires de retraite traditionnels, les REER collectifs et le RRS.

Graphique 1



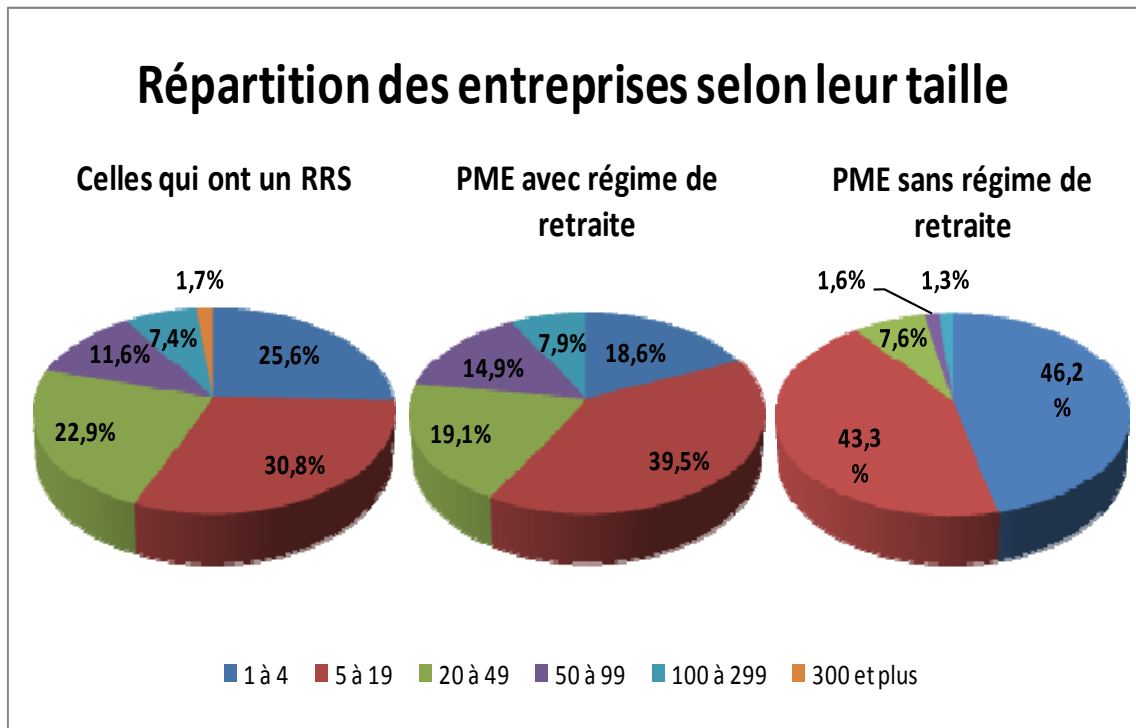
Nous savions déjà que l'âge d'une PME est un facteur important pour l'implantation d'un régime de retraite. Entre autres, il a été constaté que la très grande majorité des entreprises avec un régime de retraite offre également une assurance collective et que cette dernière est généralement implantée avant le régime de retraite. Il n'est donc pas surprenant de constater que 24,1 % des PME qui n'ont pas de régime de retraite ont été créées il y a moins de 10 ans, alors que ce pourcentage n'est que de 7,4 % pour celles qui en offrent un. De la même façon, 61,5 % des PME qui ont instauré un régime de retraite ont 20 ans et plus, tandis que pour celles qui n'en offrent pas, ce pourcentage atteint 45,3 %. Ce qui surprend par contre, c'est que parmi les entreprises qui offrent un RRS, plus de 1 sur 5 a moins de 10 ans. Il semble donc que ce type de régime soit attrayant et accessible aux jeunes entreprises.

Distribution selon la taille de l'entreprise

L'analyse des 1 402 entreprises qui adhèrent à un RRS a permis de retracer le nombre de participants pour 998 d'entre elles (71,2 %). Le sondage mené auprès des PME ne permet pas d'avoir le nombre de participants au régime. Toutefois, des études antérieures ont permis de

constater que lorsqu'un régime est offert, il l'est le plus souvent à l'ensemble des employés. Les résultats sont donc comparés avec la distribution des PME, selon le nombre d'employés tel qu'observé dans le sondage. Le Graphique 2 donne la répartition des entreprises selon leur taille.

Graphique 2



Encore une fois, l'analyse des données concernant les PME débouche sur des conclusions que l'on savait déjà. Plus la PME est grande, plus il y a des chances qu'elle offre un régime de retraite à ses employés. Il n'est donc pas surprenant de constater que 46,2 % des PME sans régime de retraite comptent moins de 5 employés, alors que ce pourcentage baisse à 18,6 % pour celles qui en offrent un. À l'opposé, 41,9 % des PME qui ont mis en place un régime de retraite comptent 20 employés et plus, comparativement à seulement 10,5 % pour celles qui n'en offrent pas.

Si l'on observe la distribution des entreprises qui ont un RRS, on constate qu'elle se rapproche plus de celle des PME qui offrent un régime de retraite.

Distribution selon le secteur d'activité économique

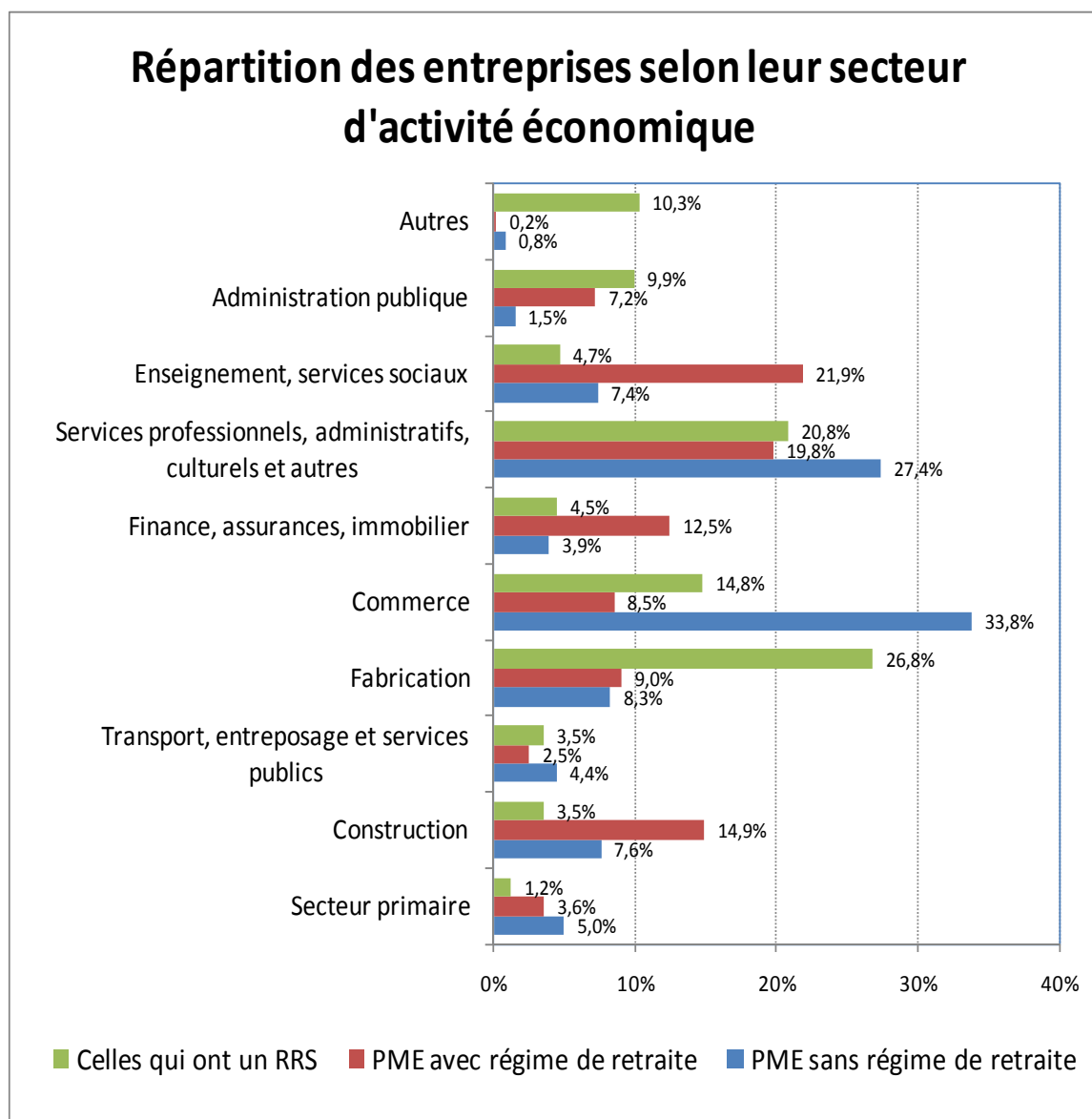
L'analyse des 1 402 entreprises qui adhèrent à un RRS a permis de retracer le secteur d'activité économique pour 1 138 d'entre elles (81,2 %). Le Graphique 3 donne la répartition des entreprises selon leur secteur² et compare les résultats à ceux obtenus pour le sondage³.

2. Selon le classement SCIAN (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord) 2002.

3. Source : Sondage PME mené auprès de 1 487 entreprises de moins de 300 employés. L'expression « régime de retraite »

inclut ici, en plus des régimes complémentaires de retraite traditionnels, les REER collectifs et le RRS.

Graphique 3



La distribution des entreprises qui adhèrent au RRS, selon leur secteur d'activité, montre que :

- 1,2 % appartiennent au secteur primaire;
- 3,5 % appartiennent au secteur de la construction;
- 3,5 % appartiennent au secteur du transport, de l'entreposage et des services publics;
- 26,8 % appartiennent au secteur de la fabrication;
- 14,8 % appartiennent au secteur du commerce;
- 4,5 % appartiennent au secteur de la finance, des assurances ou de l'immobilier;
- 20,8 % appartiennent au secteur des services professionnels, administratifs, culturels et autres;
- 4,7 % appartiennent au secteur de l'enseignement et des services sociaux;

- 9,9 % appartiennent au secteur de l'administration publique;
- 10,3 % exercent leurs activités dans d'autres secteurs.

L'analyse de la distribution des PME qui offrent un régime de retraite et de celle des PME qui n'en ont pas permet de dégager les constats suivants :

- Les secteurs de la finance, des assurances et de l'immobilier, celui de l'enseignement et des services sociaux de même que celui de l'administration publique sont des secteurs qui ressortent pour les PME qui offrent un régime de retraite à leurs employés par rapport à celles qui n'en offrent pas.
- C'est le contraire pour le secteur du commerce, où plus du tiers des PME qui n'offrent pas de régime de retraite font partie de ce secteur d'activité.

Plus du quart (26,8 %) des entreprises qui offrent un RRS appartiennent au secteur de la fabrication. Le secteur de la construction, celui de la finance, des assurances et de l'immobilier ou celui de l'enseignement et des services sociaux sont des secteurs bien présents parmi les PME qui offrent un régime de retraite, mais relativement peu dans le cas du RRS. Dans les entreprises de ces secteurs, on trouve en effet des régimes différents tels des régimes à cotisation déterminée ou à prestations déterminées.

Conclusion

Cette analyse confirme les résultats d'études antérieures qui montrent que l'âge de l'entreprise influe sur la mise en place d'un régime de retraite. L'implantation du régime se fait généralement après un certain nombre d'années. Ce constat semble toutefois moins vrai pour le RRS qui semble plus attrayant et accessible aux plus jeunes entreprises.

La taille de l'entreprise constitue également une variable importante pour l'instauration d'un régime de retraite. Toutefois, elle ne semble pas avoir d'incidence sur le choix du RRS par rapport à un autre véhicule de retraite. Un petit nombre d'employés semble un obstacle important à la mise sur pied d'un régime, quel qu'en soit le type.

Plus du tiers des PME qui n'offrent pas de régime de retraite appartiennent au secteur du commerce, ce qui constitue un bassin important. Toutefois, en comparant la distribution selon le secteur pour les entreprises adhérant au RRS avec celle observée pour les PME qui offrent un régime de retraite, on remarque que le RRS semble présenter un attrait pour les entreprises de ce secteur. En effet, 14,8 % des entreprises offrant le RRS font des affaires dans le secteur du commerce, contre seulement 8,5 % des PME qui ont mis en place un régime de retraite au sens large.